Considérations sur l’impact potentiel du partage des revenus de la TVH avec les municipalités

Préparé pour:
Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB)

Préparé par:
Jupia Consultants Inc.

Avril 2025

Table des matières

Résumé analytique 3
1. Introduction 7
1.1 Aperçu du rapport 7
1.2 Les choses évoluent rapidement : Les municipalités sont-elles prêtes? 7
2. Le rapport Brett : Création d'une base fiscale municipale plus forte 8
2.1 Vers un nouveau cadre fiscal 8
2.2 Une option : le partage des revenus de la TVH 8
3. La taille et l'impact du gouvernement municipal 9
3.1 Contribution du gouvernement municipal au PIB 9
4. Le déficit municipal d'investissement en capital du Nouveau-Brunswick 13
4.1 Investissement municipal en infrastructure : Classement des provinces 13
5. Pourquoi il est important de diversifier les revenus municipaux 15
5.1 Les municipalités sont de plus en plus dépendantes des revenus des impôts fonciers 15
5.2 Raisons de réduire la dépendance envers les impôts fonciers 15
5.3 Pourquoi la TVH? 21
5.4 L'impact de l'ajout des revenus de la TVH au financement municipal 22
6. Vers un gouvernement municipal hautement efficace et durable 23
6.1 Il faut s'assurer de disposer d'une main d'œuvre municipale de taille adéquate 23
6.2 Il faut assurer une rémunération concurrentielle 24
6.3 Productivité de la main d'œuvre dans le secteur des services municipaux 26
7. Hausse de l'impact économique municipal 28
7.1 Le modèle d'impact économique 28
7.2 Stimulation économique liée aux nouvelles dépenses annuelles municipales 29
Détail des impacts des dépenses annuelles des ménages 30
7.3 Comment tirer profit du financement du gouvernement fédéral et d'autres sources de financement 32
8. Soutien de l'objectif provincial pour le logement 33
8.1 Le logement est une priorité majeure du gouvernement provincial 33
8.2 Poursuite des investissements en infrastructure municipale 34
8.3 Regard vers l'avenir : l'investissement durable en infrastructure municipale 35

9. Conclusion.....38
Annexe A : Modèle d'impact économique et sources 40
Annexe B : Conclusions du rapport du Dr. Craig Brett 41
Annexe C : À propos de Jupia Consultants Inc. 43

Résumé analytique

Le but du présent rapport est de démontrer comment l'allocation aux municipalités de la province d'un point des revenus de la taxe de vente harmonisée (TVH) collectés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick chaque année pourrait être bénéfique pour l'économie et assurer un investissement durable dans l'infrastructure municipale.

Le concept de l'utilisation d'une partie des revenus de la TVH a été élaboré de façon détaillée par le Dr Craig Brett de l'Université Mount Allison dans son rapport intitulé *« Vers un nouveau cadre fiscal pour les municipalités du Nouveau-Brunswick »* publié en août 2024. M. Brett a conclu que les municipalités font face à un déficit de 2,5 G$ en infrastructure, qui s'est accumulé au cours des 20 dernières années. Ce rapport démontre que l'allocation d'un point des revenus de la TVH du gouvernement provincial (environ 220 M$) pourrait résoudre les déficits d'investissement, à la fois pour *le fonctionnement* et *l'infrastructure*. Le présent rapport repose sur cette étude.

Constatation clé :	Considérations :
Le gouvernement municipal est beaucoup plus petit au Nouveau-Brunswick, comparativement à ses pairs.	Le Nouveau-Brunswick occupe le 8e rang parmi les provinces pour la taille relative du gouvernement municipal (contribution au PIB par habitant). Une augmentation de 37 % serait nécessaire pour que le Nouveau-Brunswick atteigne le niveau de PIB municipal du Manitoba, et il faudrait qu'il soit multiplié par 2,5 pour atteindre le niveau de l'Alberta (Section 3).
La taille relative du gouvernement municipal est en baisse.	Tel que discuté à la Section 3.1, la contribution au PIB par habitant provenant de l'administration publique locale, municipale et régionale au Nouveau-Brunswick a connu une diminution entre 2019 et 2023. En ce moment, alors que le Nouveau-Brunswick a besoin d'attirer des dizaines de milliers de nouveaux résidents et de développer de nouvelles industries, le secteur du gouvernement municipal a-t-il une taille appropriée et adaptée à ses fins?
Les municipalités du NB se situent au 8e rang parmi les 10 provinces pour l'investissement en infrastructure durant les dernières années.	Selon Statistique Canada, les dépenses en capital (CAPEX) dans le secteur de l'administration locale, municipale et régionale (SCIAN 913) étaient de 38 % inférieures au niveau national en 2024. L'atteinte du niveau national d'investissement dans ce secteur au cours des quatre dernières années aurait nécessité un montant additionnel de 330 M$. L'atteinte du niveau de croissance rapide de l'Alberta aurait nécessité 950 M$ de plus. (Il faut noter que la population du Nouveau-Brunswick a augmenté de 9 % entre 2020 et 2024, soit juste un peu moins que la croissance de 11 % de l'Alberta). Voir Section 4.1.

Résumé analytique (suite)

Constatation clé :	Considérations :
Les municipalités du NB sont beaucoup plus dépendantes d'une seule source de revenus.	En 2024, le warrant (pour les impôts fonciers) représentait 84 % des revenus totaux amassés par les municipalités à la grandeur du Nouveau-Brunswick. Il représentait 44 % des revenus en Alberta, 63 % en Nouvelle-Écosse et 42 % en Ontario. (Section 5.1).
Les ménages à faible revenu sont les plus durement touchés par les impôts fonciers.	Contrairement aux taux d'impôt sur le revenu, les taux d'impôts fonciers sont les mêmes peu importe le revenu. Au Nouveau-Brunswick, les ménages qui font partie du quintile inférieur pour le revenu (20 % du bas) doivent consacrer une portion cinq fois plus élevée de leur facture fiscale totale aux impôts fonciers, comparativement aux ménages situés dans le quintile du haut[1] (Section 5.2).
Au NB, l'inflation des impôts fonciers a atteint le 3e rang le plus élevé au pays.	Parmi les 10 provinces, seulement l'Ontario et la Colombie-Britannique ont vu une augmentation plus rapide de leurs paiements d'impôts fonciers entre 2020 et 2024, avec encore une fois des effets disproportionnés pour les ménages à faible revenu (Section 5.2).
Les locataires consacrent une portion encore plus grande de leurs revenus aux impôts fonciers.	En raison de la « double imposition », les locataires paient nettement plus que les propriétaires. De plus, les locataires ont habituellement des revenus familiaux moyens plus faibles que les propriétaires. Dans les cités du Nouveau-Brunswick, les locations représentent une part grandissante des logements totaux. En 2024, la cité de Fredericton a collecté 42 M$ en revenus d'impôts fonciers pour les unités locatives et 65 M$ pour les logements occupés par leur propriétaire (Section 5.2).
Le coût de location augmente beaucoup plus vite que le coût de possession.	À la grandeur du NB, les frais associés aux logements loués (loyer, assurance, etc.) ont augmenté de 36 % entre 2019 et 2024, alors que les frais des propriétaires ont augmenté de seulement 22 %.
Un point des revenus de la TVH du GNB aurait un impact considérable.	Si un point des revenus de la TVH du GNB était alloué aux municipalités, cela hausserait de 18 % la contribution du secteur au PIB, qui serait toujours moins élevé que six autres provinces, mais ce serait une impulsion importante qui aiderait à diversifier les sources de revenus et à répondre de façon durable aux besoins d'investissement en capital. (Section 5.3).

[1] La facture fiscale totale inclut les impôts fonciers, l'impôt sur le revenu, la taxe de vente et les autres taxes/charges.

Résumé analytique (suite)

Constatation clé :	Considérations :
L'utilisation de la TVH est une façon raisonnable pour le GNB de consolider les finances municipales.	Il y a plusieurs options potentielles, comme permettre aux municipalités de facturer divers types de taxes, dont une taxe de vente. Plusieurs villes américaines chargent une taxe de vente et certaines chargent même des impôts sur le revenu. Le GNB pourrait aussi simplement offrir des subventions pour les nouveaux blocs. Le partage d'une partie des revenus de la TVH est une solution raisonnable, car cela diversifierait les revenus municipaux, assurerait des augmentations assez prévisibles au fil des ans et serait relié à une croissance globale dans la province (Section 5.3).
Un point des revenus de la TVH du GNB abaisserait la dépendance au warrant à 72 %	En tant que portion des revenus municipaux totaux, le warrant serait encore plus élevé que dans la plupart des provinces, mais il s'agit d'un bon départ vers la diversification et la stabilité et cela devrait enlever une partie de la pression due aux augmentations annuelles d'impôts fonciers relativement élevées (Section 5.4).
Le NB dispose du nombre d'employés municipaux par 10 000 résidents le 2e plus bas au pays.	Parmi les 10 provinces, seule l'Î.-P.-É. en a moins. De plus, la main d'œuvre par 10 000 résidents a connu un déclin de 11 % entre 2013 et 2023. Il est important de s'assurer de disposer d'une main d'œuvre municipale de taille adéquate. Cela inclut la rémunération. Dans le secteur municipal, la rémunération horaire moyenne au NB est de 25 % inférieure à la moyenne globale du pays (la rémunération horaire pour l'administration du gouvernement provincial est inférieure de seulement 1 %) (Section 6.1).
Les employés municipaux du NB sont productifs.	La productivité de la main d'œuvre dans la fonction publique est une mesure économique, mais elle souligne aussi l'efficacité économique de la prestation des services publics. Les employés municipaux sont 22 % plus productifs que les employés du secteur gouvernemental en général (Section 6.3).
L'allocation d'un point de pourcentage des revenus de la TVH du GNB générerait une activité économique significative.	Tel que discuté à la Section 7, en supposant que la moitié soit dépensée pour l'investissement en infrastructure et la moitié pour le fonctionnement, le point de pourcentage des revenus de la TVH du GNB aurait les effets suivants : ✓ Hausserait le PIB provincial de 218 M$. ✓ Soutiendrait plus de 2 000 emplois équivalent temps plein (ETP) et 126 M$ de revenus d'emploi. ✓ Entraînerait 95 M$ de dépenses des ménages pour des biens et services. ✓ Hausserait les taxes gouvernementales de 55 M$. Et cela devrait permettre aux municipalités d'aller chercher du financement additionnel auprès du gouvernement fédéral, du secteur privé et d'autres sources.

Résumé analytique (suite)

Constatation clé :	Considérations :
Si les municipalités avaient reçu des revenus de la TVH, leur déficit en infrastructure serait beaucoup moins élevé.	Au cours des cinq dernières années, cela aurait entraîné l'ajout de près de 500 M$ en matière d'investissement municipal en capital à la grandeur de la province, soit une augmentation de 32 %. Ce qui aurait porté l'investissement municipal en capital moyen par habitant sur cinq ans à un niveau légèrement supérieur au niveau national (selon les données de Statistique Canada). Voir Section 8.
Il faudrait suivre la cadence de l'objectif du GNB concernant la mise en chantier de 6 000 maisons par année.	La section 8 démontre que les municipalités ont besoin de plus d'investissement en infrastructure pour atteindre l'objectif du GNB en matière de logement. Le rapport du Dr Brett estime qu'un montant additionnel de 100 M$ serait nécessaire chaque année pour commencer à rattraper le retard municipal d'investissement en infrastructure. De plus, en se basant sur leurs coûts estimés par porte, les municipalités devront investir 357 M$ par année pour atteindre l'objectif de 6 000 logements (sans tenir compte de l'inflation). Sans une injection de nouveau financement pour soutenir l'infrastructure municipale, les municipalités de la province pourraient en arriver à augmenter le déficit d'infrastructure municipal d'ici 2028-2029 d'un montant additionnel de 593 M$ (sans tenir compte de l'inflation). Avec le point de TVH (dont la moitié irait à l'investissement en infrastructure), l'augmentation du déficit d'infrastructure municipal d'ici 2028-2029 serait de seulement 117 M$.
Conclusion : des collectivités extrêmement agréables à habiter seront essentielles à notre développement économique.	Il est plus important que jamais d'avoir un secteur de gouvernement municipal fort et prospère. La concurrence par rapport à la croissance de la population et aux investissements commerciaux n'a jamais été plus marquée. Les gens et les investissements sont plus mobiles maintenant qu'à toute autre période de l'histoire. On doit avoir une forte « proposition de valeur » pour inciter les gens à vivre ou à exploiter une entreprise au Nouveau-Brunswick et les municipalités sont les éléments essentiels de cette proposition de valeur (Section 9).

1. Introduction

1.1 Aperçu du rapport

Le but du présent rapport est de démontrer comment l'allocation aux municipalités de la province d'un point des revenus de la taxe de vente harmonisée (TVH) collectés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick chaque année pourrait être bénéfique pour l'économie. Voici quelques objectifs spécifiques :

- Résumer l'étude de cas pour le transfert d'un point de la TVH (diversification et stabilisation des sources de revenus municipaux, etc.)
- Développer un modèle d'impact économique montrant les bénéfices économiques à la grandeur de la province à la fois pour les dépenses de fonctionnement (OPEX) et les dépenses en capital (CAPEX) chaque année
- Résumer le rôle et les avantages de l'investissement durable en infrastructure municipale
- Évaluer l'effet multiplicateur – effet de levier par rapport à d'autres sources de financement, etc.
- Discuter de l'impact du nouveau financement municipal par rapport à l'objectif du gouvernement provincial concernant la construction de 24 000 nouveaux logements entre 2025 et 2028

1.2 Les choses évoluent rapidement : Les municipalités sont-elles prêtes?

Le Nouveau-Brunswick fait face à son plus important changement démographique depuis au moins les 80 dernières années. La province a vécu un ajout sans précédent de 71 000 habitants à sa population entre 2020 et 2024. Une grande partie de cette croissance a eu lieu à l'extérieur de ses trois grandes cités. Près de 90 pour cent de toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick ont constaté une croissance de leur population au cours des deux dernières années[2]. La plus grande partie de cette population est composée de nouveaux arrivants au Canada. Selon le ministère fédéral Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), la cité d'Edmundston a enregistré le quatrième plus haut taux d'immigration parmi plus de 150 RMR et AR à la grandeur du pays en 2024. Pour sa part, Miramichi a attiré plus de 300 résidents permanents.

Malgré les modifications des cibles nationales sur l'immigration, on s'attend à ce que la croissance de la population se poursuive au Nouveau-Brunswick et, en fait, elle doit se poursuivre si la province veut s'assurer de disposer d'un assez grand nombre de travailleurs pour répondre à la demande de main d'œuvre pour les années à venir.

Les municipalités sont essentielles à cette croissance, à la fois en matière de prestation de services et d'investissement en infrastructure.

[2] En utilisant les estimations de population de Statistique Canada pour les subdivisions de recensement à travers la province (avant la réforme municipale).

2. Le rapport Brett : Création d'une base fiscale municipale plus forte

2.1 Vers un nouveau cadre fiscal

En 2024, l'UMNB a commandé un rapport au Dr Craig Brett de l'Université Mount Allison, qui a évalué le déficit de financement municipal actuel et a expliqué « l'importance de la création d'un cadre de financement adéquat, durable et transparent pour les gouvernements locaux ».

Le rapport, intitulé *Vers un nouveau cadre fiscal pour les municipalités du Nouveau-Brunswick*, a démontré que les municipalités de la province sont extrêmement dépendantes des revenus des impôts fonciers en tant que source principale de revenus, qui comptaient pour 84 pour cent de leurs revenus totaux en 2023.

De plus, le rapport Brett a conclu que les municipalités « font face à un déficit d'infrastructure de 2,5 G$, qui nécessite le rétablissement d'un financement qui a été réduit par le gouvernement provincial au cours des 20 dernières années. » Le rapport du Dr Brett a démontré la nécessité de l'ajout d'un montant de 220 M$ annuellement pour résoudre à la fois les déficits d'investissement en matière *de fonctionnement* et *d'infrastructure*. Il a émis la conclusion suivante : « À la fin, il semble bien que le retard en infrastructure soit un problème de 100 M$ par année, à tout le moins. »

2.2 Une option : le partage des revenus de la TVH

Le rapport Brett a conclu que les municipalités requièrent une source de revenus plus constante et indexée, qui puisse diversifier les revenus au-delà des impôts fonciers résidentiels. Une option mentionnée par le Dr Brett serait l'allocation aux municipalités d'un pour cent de la TVH collectée chaque année, afin de compenser pour les taux d'impôts fonciers et de les stabiliser, tout en permettant aux municipalités de s'attaquer à leurs déficits actuels en matière d'infrastructure.

3. La taille et l'impact du gouvernement municipal

3.1 Contribution du gouvernement municipal au PIB

L'une des meilleures mesures comparatives des dépenses des gouvernements municipaux à travers le pays est la contribution au produit intérieur brut réel (PIB) du secteur de l'administration publique locale, municipale et régionale (SCIAN 913). Ce n'est pas la même chose que les dépenses municipales mais, puisque qu'elle est ajustée en fonction de l'inflation, cette mesure permet une comparaison valable des tendances ajustées en fonction de la récente flambée des prix. Le PIB est en fait une mesure économique des activités à valeur ajoutée de la province découlant des dépenses municipales[3].

Tel que démontré au Graphique 1, la contribution au PIB réel par habitant du secteur de l'administration publique locale, municipale, régionale et autochtone au Nouveau-Brunswick occupe le huitième rang parmi les 10 provinces. Les autres provinces de l'Atlantique ont des secteurs de gouvernement municipal relativement petits (à noter : cela comprend des activités comme les commissions de services régionaux). Le Manitoba et la Saskatchewan, des provinces avec des populations similaires à celle du Nouveau-Brunswick, possèdent des secteurs de gouvernement municipal beaucoup plus larges.

Pour remettre tout cela en perspective, si les municipalités du Nouveau-Brunswick généraient la même contribution au PIB par habitant que le Manitoba, la contribution totale au PIB serait de 37 pour cent plus élevée que le chiffre actuel. Si les municipalités du Nouveau-Brunswick avaient la même contribution au PIB par habitant que l'Ontario, la contribution totale au PIB serait de 74 pour cent plus élevée. Les municipalités de l'Alberta contribuent 2,5 fois plus au PIB provincial comparativement au Nouveau-Brunswick, après ajustement en fonction de la taille de la population.

Bien sûr, les gouvernements municipaux et régionaux sont différents dans chaque province, ce qui fait qu'il est difficile de s'assurer de comparer des pommes avec des pommes. Mais ces données réussissent certainement à mettre en perspective l'écart qui existe entre les provinces par rapport aux dépenses municipales.

[3] Par exemple, cela exclut les dépenses liées aux importations interprovinciales et internationales.

Graphique 1: Produit intérieur brut par habitant ajusté en fonction de l'inflation lié à l'administration publique locale, municipale et régionale, en 2023

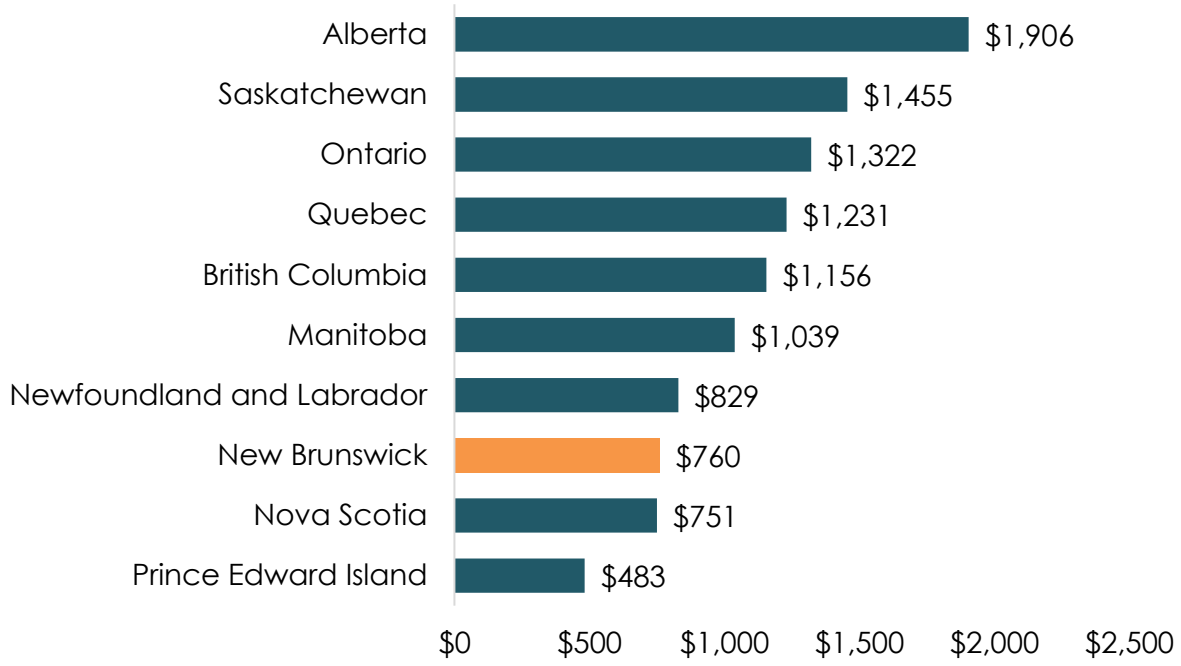

*Exprimés en dollars enchaînés (2017).
Source: Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01.

Durant la période de quatre ans allant de 2019 à 2023, la contribution réelle (ajustée en fonction de l'inflation) par habitant au PIB du secteur de l'administration publique locale, municipale, régionale et autochtone au Nouveau-Brunswick a diminué de 11 pour cent. Ce qui plaçait le Nouveau-Brunswick au huitième rang des 10 provinces pour la croissance/le déclin du PIB par habitant ajusté en fonction de l'inflation lié à l'administration publique locale, municipale et régionale au cours de cette période de quatre ans.

On constate cependant une large variation par province, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Québec ayant tous enregistré une augmentation du PIB par habitant ajusté en fonction de l'inflation lié à l'administration publique locale, municipale et régionale au cours de cette période de quatre ans.

Le Nouveau-Brunswick a traversé un important processus de réforme municipale, mais cela n'a pas entraîné une plus grande contribution au PIB du gouvernement municipal (ajustée en fonction de l'inflation et de la taille de la population).

Graphique 2: Pourcentage de changement du PIB par habitant ajusté en fonction de l'inflation lié à l'administration publique locale, municipale et régionale, de 2019 à 2023

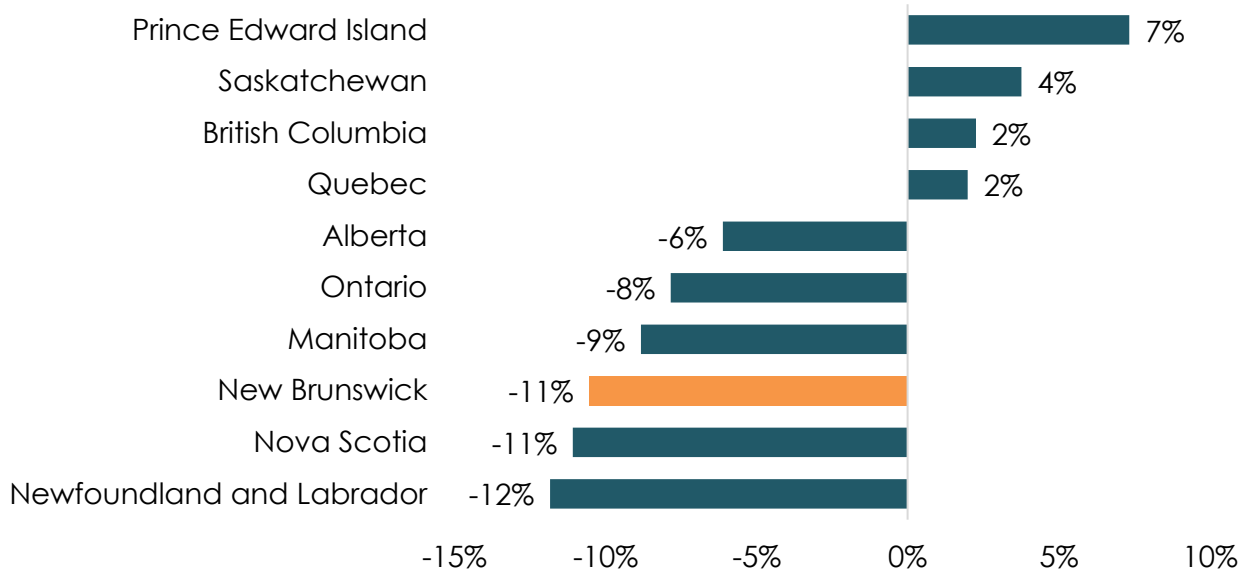

*Exprimés en dollars enchaînés (2017).
Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01.

Malgré l'ajout des commissions de services régionaux ces dernières années, le montant du PIB par habitant lié à la prestation des services d'administration publique locale, municipale et régionale était plus élevé en 2009 qu'il ne l'était en 2023.

Graphique 3: PIB par habitant ajusté en fonction de l'inflation lié à l'administration publique locale, municipale et régionale, de 1997 à 2023

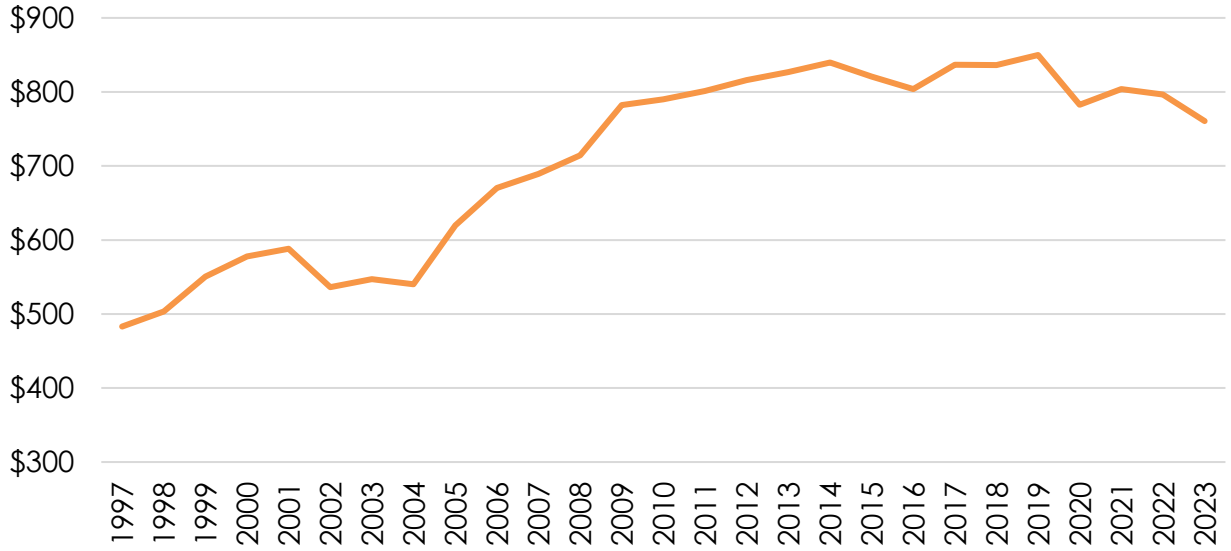

*Exprimés en dollars enchaînés (2017).
Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01.

Le Nouveau-Brunswick est-il doté d'une structure de gouvernement municipal et d'un niveau de financement adaptés à ses objectifs pour les années 2020 et au-delà?

Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le huitième rang parmi les 10 provinces pour le PIB par habitant lié au gouvernement municipal. L'ajout de la valeur d'un point des revenus de la TVH collectés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick rehausserait les revenus municipaux totaux de 18 pour cent (en se basant sur le niveau de revenus de 2024). En supposant une augmentation corrélée de 18 pour cent de la contribution au PIB ajustée en fonction de l'inflation, le Nouveau-Brunswick se classerait tout de même au septième rang parmi les 10 provinces pour la contribution au PIB par habitant liée au gouvernement municipal.

Graphique 4 : PIB par habitant ajusté en fonction de l'inflation lié à l'administration publique locale, municipale et régionale en 2023, avec l'ajout de l'allocation proposée de TVH au Nouveau-Brunswick

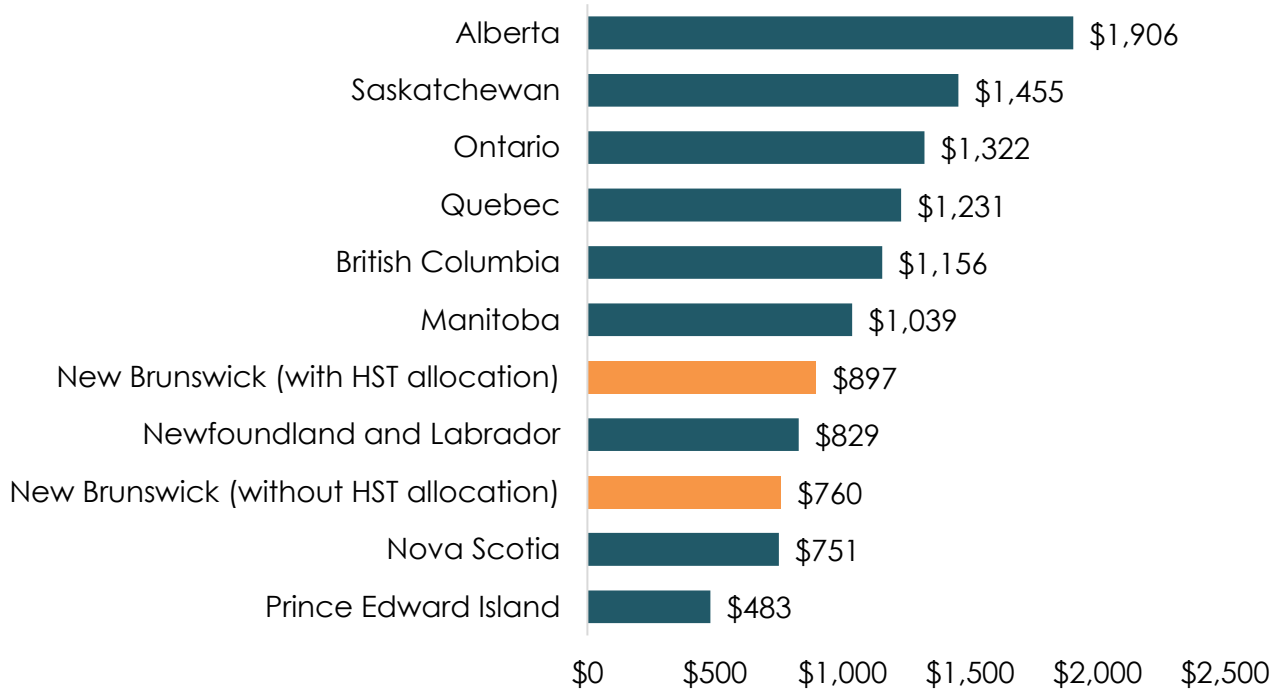

*Exprimés en dollars enchaînés (2017).
Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01.

4. Le déficit municipal d'investissement en capital du Nouveau-Brunswick

4.1 Investissement municipal en infrastructure : Classement des provinces

L'analyse du PIB ci-dessus démontre que les municipalités du Nouveau-Brunswick contribuent moins au PIB que la plupart des autres provinces. Ce qui est une mesure approximative de leur taille et de leur rôle dans l'économie provinciale. Il y a aussi des données de Statistique Canada qui démontrent que les municipalités du Nouveau-Brunswick investissent moins en infrastructure comparativement à la plupart de leurs pairs à travers le pays.

Statistique Canada publie des données annuelles sur les dépenses en capital (CAPEX) dans le secteur de l'administration publique locale, municipale et régionale (SCIAN 913) à travers le Canada. Le tableau 1 montre une comparaison des 10 provinces ainsi que le cumulatif pour l'ensemble du pays. À travers le Canada, le gouvernement municipal a investi 24,2 G$ en dépenses en capital en 2024. Au Nouveau-Brunswick, le secteur de l'administration publique locale, municipale et régionale a investi 312 M$. Après un ajustement en fonction de la taille, les CAPEX municipales étaient de 38 pour cent plus basses que le niveau national en 2024. Le Nouveau-Brunswick occupait le neuvième rang par rapport aux 10 provinces pour les dépenses en capital ajustées en fonction de la population pour le secteur de l'administration publique locale, municipale et régionale.

Au cours des cinq dernières années, le Nouveau-Brunswick s'est classé huitième parmi les 10 provinces au niveau des CAPEX pour le secteur de l'administration publique locale, municipale et régionale.

Tableau 1: Comparaison des investissements en capital (CAPEX) des gouvernements municipaux

	CAPEX 2024 (M$)	Par habitant	Rang provincial	Moyenne sur 5 ans (par habitant)	Rang provincial
Canada	24 172 $	585 $		451 $	
Terre-Neuve et Labrador	111 $	204 $	10	255 $	10
Île-du-Prince-Édouard	91 $	511 $	8	406 $	6
Nouvelle-Écosse	551 $	512 $	7	338 $	9
Nouveau-Brunswick	**312 $**	**365 $**	**9**	**379 $**	**8**
Québec	4 943 $	546 $	5	445 $	4
Ontario	8 284 $	514 $	6	413 $	5
Manitoba	828 $	554 $	4	398 $	7
Saskatchewan	822 $	663 $	3	523 $	2
Alberta	3 957 $	809 $	1	609 $	1
Colombie-Britannique	3 993 $	701 $	2	455 $	3

Source : Statistique Canada, Tableau 34-10-0035-01.

Cet « écart » en investissement peut être quantifié. Seulement au cours des quatre dernières années, si les municipalités du Nouveau-Brunswick avaient dépensé le niveau national par habitant en matière de CAPEX, cela aurait mené à un investissement additionnel de 331 M$ dans la province (Tableau 2). Comparativement à la province de l'Alberta, le chef de file en matière de CAPEX municipales au pays, l'écart en investissement sur quatre ans a été de 950 M$.

Tableau 2 : Écart de CAPEX pour le gouvernement municipal du Nouveau-Brunswick, 2021-2024

	2021	2022	2023	2024	Total
Investissement actuel en capital des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (M$)	253,1$	274,2$	341,6$	311,9$	1 180,8$
En supposant que les gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick égalent les dépenses nationales par habitant (M$)	309,8$	324,7$	377,3$	500,2$	1 512,0$
Écart de CAPEX sur quatre ans (M$)					**-331,2 $**

Source : Calculé en utilisant le Tableau 34-10-0035-01 de Statistique Canada.

Le rapport Brett auquel on fait référence plus haut a conclu que les municipalités du Nouveau-Brunswick font face à un déficit en infrastructure de 2,5 G$ et ne disposent d'aucun plan précis pour générer les revenus nécessaires pour combler ce déficit. Vous trouverez ci-dessous une démonstration de la nécessité de l'apport d'une source durable de nouveaux revenus afin d'ajuster les dépenses municipales en capital par rapport à celles du reste du pays.

5. Pourquoi il est important de diversifier les revenus municipaux

5.1 Les municipalités sont de plus en plus dépendantes des revenus des impôts fonciers

Les municipalités du Nouveau-Brunswick sont fortement dépendantes des revenus provenant des impôts fonciers pour financer leur prestation de services et soutenir leur investissement en capital. Tel que démontré par le Graphique 5, cette dépendance n'a fait que croître au cours des dernières années. Pour l'ensemble des gouvernements municipaux, ce warrant (impôts fonciers) représentait 84 pour cent des revenus totaux en 2024.

Graphique 5 : Warrant en tant que pourcentage des revenus totaux, pour l'ensemble des municipalités du Nouveau-Brunswick

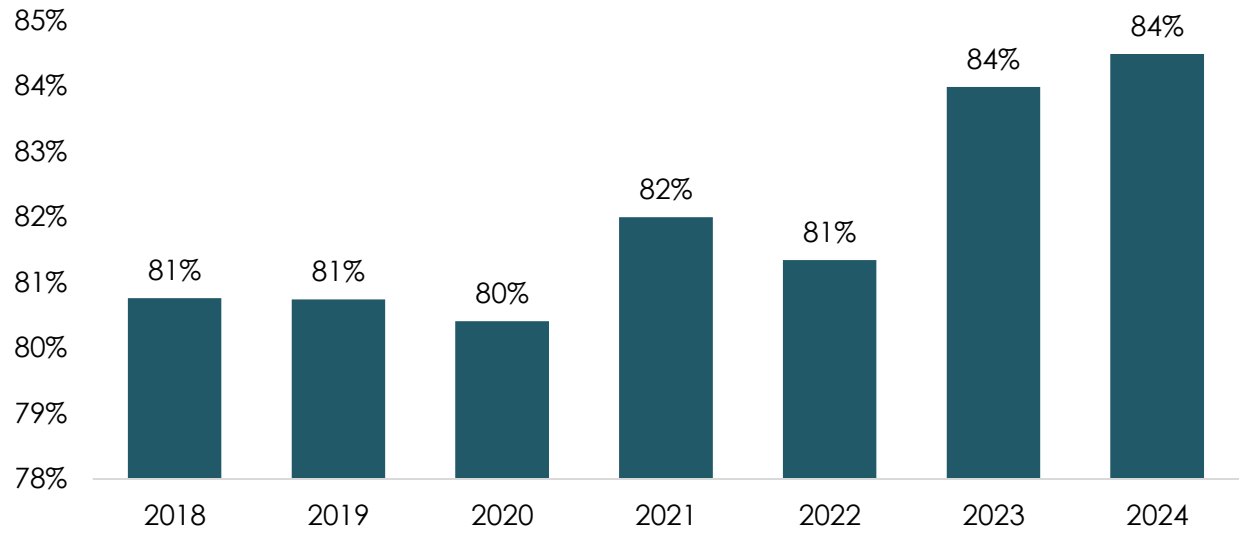

Source : Rapport annuel du Nouveau-Brunswick sur les statistiques municipales.

5.2 Raisons de réduire la dépendance envers les impôts fonciers

Il y a plusieurs raisons importantes expliquant pourquoi il est justifié de diversifier les revenus du gouvernement municipal.

Raison #1: Les municipalités des autres provinces disposent de sources de revenus beaucoup plus diversifiées

L'une des principales raisons expliquant pourquoi il faut essayer d'élargir les sources de revenus pour les municipalités est que les autres provinces se fient beaucoup moins sur les revenus des impôts fonciers. Un examen détaillé de toutes les provinces dépasse le mandat du présent rapport, mais les exemples de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de l'Alberta sont des plus instructifs. Ainsi, tel que démontré par le Graphique 6, les municipalités du Nouveau-Brunswick dépendent des impôts fonciers pour 84 pour cent de leurs revenus totaux, comparativement à 63 pour cent en Nouvelle-Écosse et seulement 44 pour cent en Alberta et 42 pour cent en Ontario.

Même avec l'ajout d'un montant de 238 M$ provenant d'un point des revenus de la TVH collectés en 2024, les municipalités du Nouveau-Brunswick tireraient encore 72 pour cent de tous leurs revenus des impôts fonciers (voir Section 5.4 ci-dessous).

Graphique 6: Revenus des impôts fonciers en tant que portion des revenus du gouvernement municipal

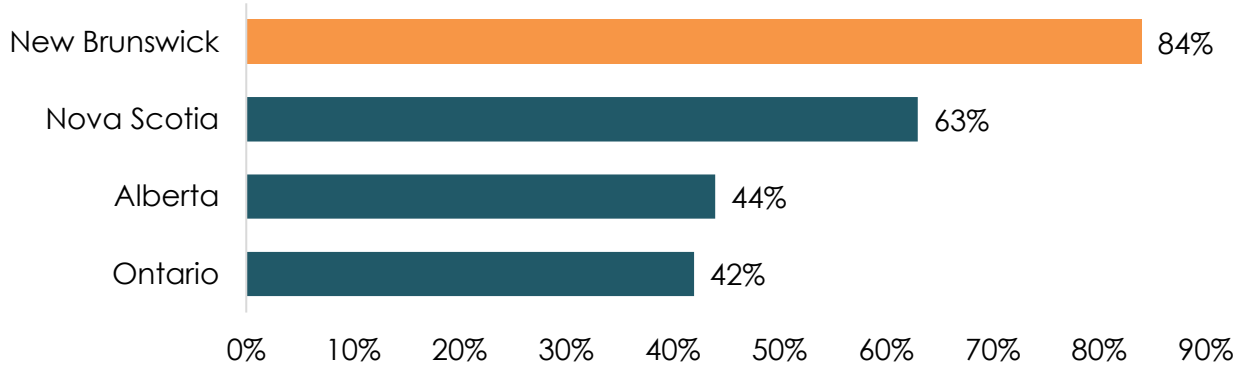

Sources : Rapport annuel du Nouveau-Brunswick sur les statistiques municipales, 2024; Rapport annuel de la Nouvelle-Écosse sur les statistiques municipales, 2022; Open data Alberta, municipal financial and statistical data, 2023; Rapport d'Altus Group Economic Consulting, 2024.

Exemple : les municipalités de l'Alberta

L'Alberta possède le plus important secteur de gouvernement municipal au pays, par habitant, et les municipalités de cette province investissent plus chaque année en termes de dépenses en capital que toutes les autres provinces. Le Tableau 3 montre la répartition des revenus municipaux en Alberta, selon la source. Cette information provient du portail de données ouvertes de la province pour 2023 et elle représente le regroupement des sources de revenus pour toutes les municipalités.

Les impôts fonciers comptent pour seulement 44 pour cent des revenus totaux. D'autres sources majeures comprennent les ventes directes et les frais d'utilisation (20,9 %), le financement du gouvernement provincial (10,6 %), le financement fédéral et les retours sur investissements, qui comptaient pour 5,1 pour cent des revenus totaux en 2023.

Il est important de noter qu'en 2024 les subventions de financement communautaire octroyées par le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick à des municipalités sélectionnées représentaient seulement 4,6 pour cent des revenus totaux du gouvernement municipal.

Tableau 3 : Répartition des revenus par source, municipalités de l'Alberta (2023)

Source de revenus :	M$	% du total
Impôts fonciers (municipal net)	8 421,2$	43,8%
Zone de revitalisation des entreprises	40,5$	0,2%
Améliorations locales	31,1$	0,2%
Ventes à d'autres gouvernements	32,1$	0,2%
Ventes et frais d'utilisation	4 017,3$	20,9%
Pénalités et frais de taxation	105,6$	0,5%
Licences et permis	367,0$	1,9%
Amendes	147,5$	0,8%
Contrats de franchise et de concession	782,9$	4,1%
Retours sur investissements (incl. investissements de portefeuille)	982,9$	5,1%
Locations	254,8$	1,3%
Gain net sur la vente d'immobilisations corporelles	27,4$	0,1%
Actifs gratuits et quasi-gratuits	635,6$	3,3%
Transferts de fonctionnement du gouvernement fédéral	77,2$	0,4%
Transferts en capital du gouvernement fédéral	540,7$	2,8%
Transferts de fonctionnement du gouvernement provincial	578,7$	3,0%
Transferts en capital du gouvernement provincial	1 458,5$	7,6%
Transferts de fonctionnement du gouvernement local	102,5$	0,5%
Transferts en capital du gouvernement local	23,3$	0,1%
Accords avec des promoteurs	290,8$	1,5%
Taxes hors-site	74,7$	0,4%
Autres revenus	246,1$	1,3%
Revenus totaux	19 238,5$	

Source: https://open.alberta.ca/opendata/municipal-financial-and-statistical-data

Exemple : les municipalités de la Nouvelle-Écosse
Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse fournit un rapport annuel sur les finances municipales et autres statistiques[4]. Selon le rapport pour 2022 (le plus récent disponible en ligne), les impôts fonciers comptaient pour 63 pour cent des revenus totaux, suivis des transferts gouvernementaux (17 %), des ventes de services (10 %), des revenus du fonds pour l'eau (3 %) et d'autres sources.

Exemple : les municipalités de l'Ontario
Un rapport récent d'Altus Group Economic Consulting a conclu que les impôts fonciers comptaient pour seulement 42 pour cent des revenus totaux du gouvernement municipal en 2023.

[4] https://beta.novascotia.ca/documents/municipal-statistics-annual-report-2022

Raison #2 : Les impôts fonciers frappent plus durement les ménages à faible revenu

La part de la facture d'impôts fonciers, par rapport à la facture fiscale totale, est beaucoup plus marquée pour les quintiles des ménages à faible revenu. La montée en flèche, au cours des dernières années, des factures d'impôts fonciers en lien avec la croissance des évaluations a été tout particulièrement difficile pour les ménages à faible revenu.

On estime que les impôts fonciers comptent pour environ 25 pour cent des taxes totales payées par les ménages situés dans le quintile de revenus le plus bas (pour les logements occupés par leur propriétaire). En revanche, dans le quintile le plus haut, les impôts fonciers comptent pour seulement cinq pour cent de la facture fiscale totale des ménages. Les taux progressifs font en sorte que les ménages à faible revenu paient très peu d'impôt sur le revenu, et les remboursements de TVH limitent l'exposition des ménages à faible revenu par rapport aux taxes de vente.

En se basant sur l'enquête annuelle de Statistique Canada sur les dépenses des ménages, on constate que les ménages du plus bas quintile de revenus du Nouveau-Brunswick dépensent 49 pour cent de plus pour les impôts fonciers que pour l'impôt sur le revenu. En revanche, les ménages aux revenus les plus élevés dans la province (quintile le plus haut) paient 13 fois plus en impôt sur le revenu qu'en impôts fonciers.

Graphique 7 : Impôts fonciers en tant que part des taxes totales payées par les quintiles de revenus des ménages, au Nouveau-Brunswick

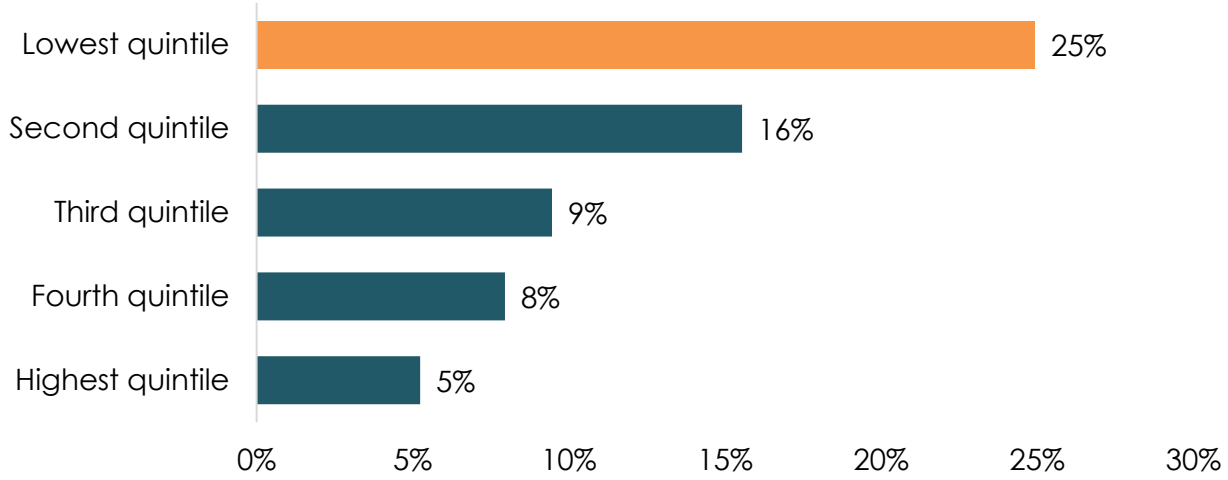

Estimations pour 2023. Logements occupés par leur propriétaire. Sources : Calculés par Jupia Consultants Inc. à l'aide des données du gouvernement provincial sur les revenus de la TVH et autres sources. Les autres taxes touchant les ménages incluent les taxes sur le carburant.

De plus, en raison de la hausse des évaluations, le taux d'inflation global sur les impôts fonciers au Nouveau-Brunswick a augmenté plus rapidement que dans toutes les autres provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique. Comme le montre le Graphique 8, les impôts fonciers en général ont augmenté de 15 pour cent en quatre ans, de façon similaire à l'Ontario et à la Nouvelle-Écosse, mais plus rapidement que dans le reste des provinces.

Graphique 8 : Hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) associée aux impôts fonciers et à d'autres charges spéciales, 2020-2024

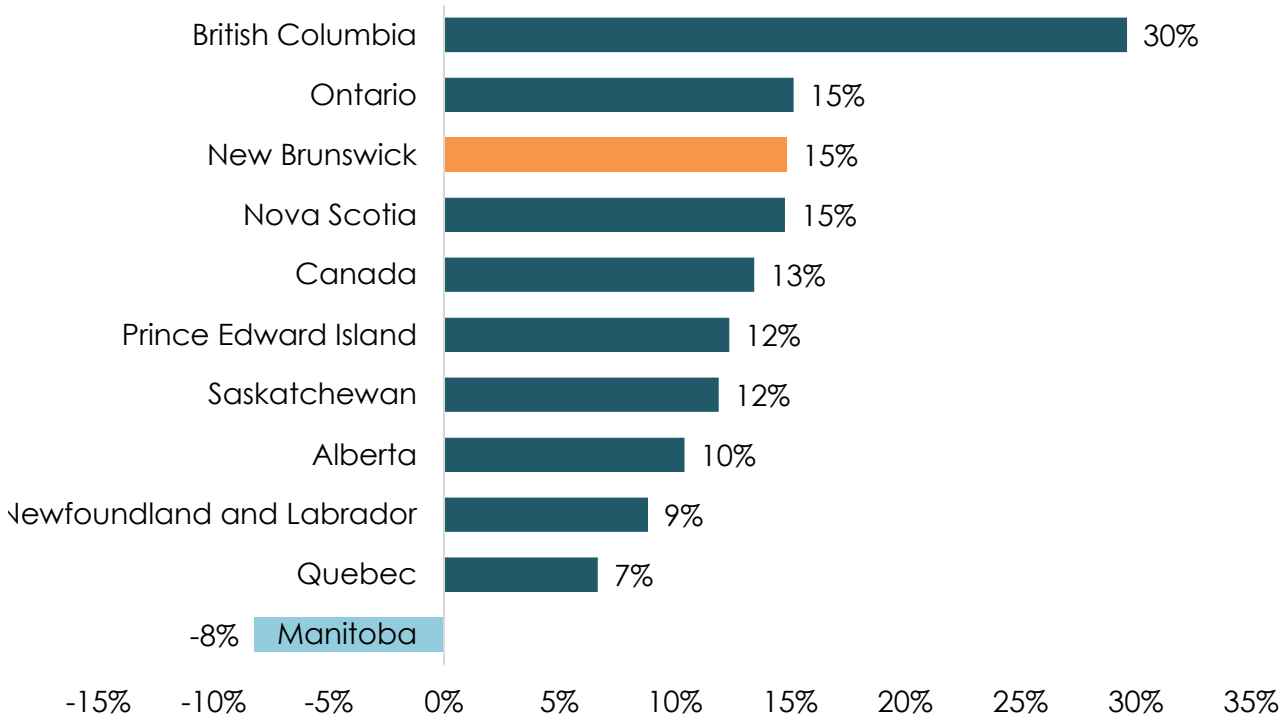

Source : Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-01.

La hausse des impôts fonciers au Nouveau-Brunswick a dépassé la croissance de la plupart des autres dépenses des ménages depuis le début des années 2000. Tel que démontré dans le Graphique 9, le niveau d'IPC sur les impôts fonciers en 2024 était de 213 – ce qui signifie que les impôts fonciers des ménages sont maintenant 113 pour cent plus élevés qu'ils ne l'étaient en 2002 (l'année de base fixée à 100).

Depuis 2002, les prix des aliments ont connu une hausse de 103 pour cent, les loyers de 62 pour cent, les activités domestiques de 41 pour cent et le transport de 70 pour cent. Les prix des vêtements ont connu une baisse de 16 pour cent depuis 2002.

Graphique 9 : Hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) sur des biens et services sélectionnés, 2000-2024 (2002 = 100)

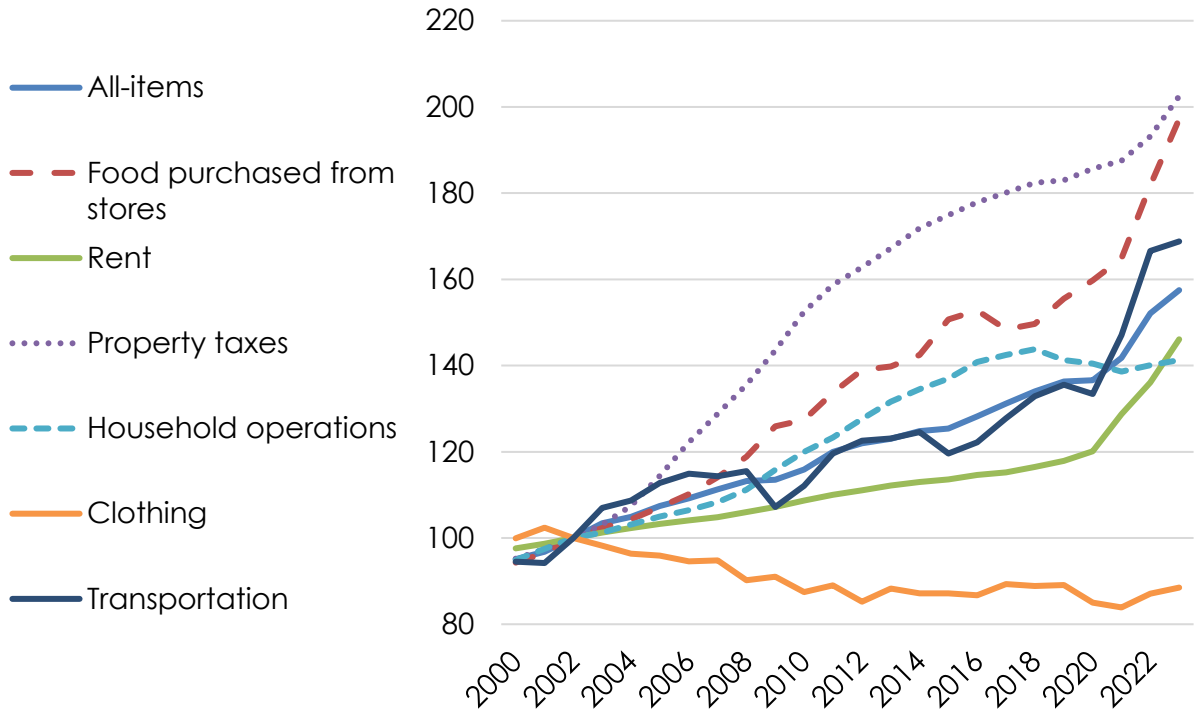

Source : Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-01.

Qu'en est-il des locataires et des impôts fonciers?

En raison du système de double imposition du Nouveau-Brunswick, la contribution des locataires par rapport aux impôts fonciers représente une plus grande part encore de leurs revenus, même si cela se fait de manière indirecte, par l'entremise des loyers. Le tableau 4 montre l'exemple de la cité de Fredericton. Selon des données de Service Nouveau-Brunswick, en 2024, les logements loués/non occupés par leur propriétaire ont rapporté à la cité 42,3 M$ en revenus municipaux d'impôts fonciers ou 29 pour cent du warrant total. Sur une base individuelle, cela représente un peu plus de 2 700 $ par logement (seulement pour la portion municipale des impôts fonciers exigibles).

Tableau 4 : Répartition du warrant pour la cité de Fredericton, par source (2024)

Source :	Impôts fonciers municipaux payés	% du total	Par logement
Résidentiel	107 201 609$	72%	3 186$
Occupé par le propriétaire	64 948 023$	44%	3 585$
Loué/non occupé par le propriétaire*	42 253 586$	29%	2 721$
Non-résidentiel	41 010 938$	28%	
Warrant total	148 212 547$		

*Portion municipale seulement. Source : Service Nouveau-Brunswick

Il y a un grand nombre de choses à considérer relativement aux impôts fonciers et aux locataires. En moyenne, les locataires ont un revenu de ménage beaucoup moins élevé comparativement aux propriétaires, ce qui signifie qu'une plus grande partie de leur revenu sert à couvrir les frais de logement. Les frais de logement incluent le loyer, les versements hypothécaires, les impôts fonciers, les assurances et les factures de services publics. Encore une fois, en utilisant l'exemple de Fredericton, à partir du Recensement de 2021, on constate que, pour les locataires, un ménage sur trois vivant dans la cité dépense plus de 30 pour cent de son revenu de ménage pour le logement, comparativement à moins de 10 pour cent pour les ménages qui sont propriétaires de leurs propres logements.

De plus, l'inflation subie par les locataires a été beaucoup plus élevée que pour les propriétaires de logements, depuis la pandémie. Les coûts associés aux logements loués (loyer, assurance, etc.) se sont accrus de 36 pour cent entre 2019 et 2024, alors que les coûts pour les propriétaires se sont accrus de seulement 22 pour cent.

Graphique 10 : Pourcentage d'augmentation de l'IPC entre 2019 et 2024, pour les coûts associés à la propriété comparativement à la location, au Nouveau-Brunswick

Source : Statistique Canada Graphique 18-10-0005-01.

Raison #3 : Un flux de revenus diversifié contribuera à préserver la compétitivité des taux d'impôts fonciers

En 2012, le ménage moyen au Nouveau-Brunswick payait 30 pour cent de moins en impôts fonciers relativement au revenu total du ménage, comparativement à l'ensemble du pays. En 2021, l'écart avait été ramené à 16 pour cent et, étant donné le taux d'inflation en vigueur depuis, il a probablement rétréci encore.

Si les municipalités de la province étaient capables de diversifier leurs sources de revenus, cela devrait modérer la pression à la hausse par rapport aux montants d'impôts fonciers prélevés auprès des résidents et des entreprises.

5.3 Pourquoi la TVH?

Il y a plusieurs options potentielles à considérer lorsque l'on pense à la diversification des revenus du gouvernement municipal. Une option serait de permettre aux municipalités de charger différents types de taxes, incluant une taxe de vente. Plusieurs villes américaines chargent une taxe de vente. Certaines chargent même des impôts sur le revenu. On pourrait considérer des taxes sur l'immatriculation des véhicules ou d'autres frais directs pour couvrir des coûts spécifiques. Le gouvernement provincial pourrait aussi tout simplement offrir des subventions aux municipalités pour les nouveaux immeubles d'habitation, basées sur une nouvelle formule.

Le partage d'une partie des revenus de la TVH constitue une solution raisonnable. Premièrement, cela diversifierait les revenus municipaux en y ajoutant une source complètement différente. Cela assurerait des hausses de revenus relativement prévisibles au fil des ans et qui seraient reliées à une croissance globale dans la province. Le montant (un point de pourcentage) devrait être assez important pour soutenir à la fois les besoins d'investissement en matière de fonctionnement et en capital.

5.4 L'impact de l'ajout des revenus de la TVH au financement municipal

Quel serait l'impact de l'allocation aux municipalités de l'un des 10 points de pourcentage des revenus de la TVH? Le Tableau 5 en démontre l'impact potentiel en se basant sur les sources de revenus de 2024 pour l'ensemble des municipalités. Les revenus attendus en matière de TVH en 2024-2025, selon le Budget principal du GNB, sont évalués à 2,38 G$. Et un pour cent de ce montant équivaut à 238 M$.

L'ajout de ce montant de 238 M$ au financement municipal total mène à une hausse de 18 pour cent des revenus totaux. Cela repousse la portion des impôts fonciers à 72 pour cent et rehausse le financement provincial à près de 20 pour cent.

La TVH est probablement une source de revenus moins prévisible que certaines autres, car elle varie d'année en année dépendamment de la croissance des dépenses des ménages. De plus, les gouvernements comptent sur la TVH pour réaliser d'autres objectifs politiques publics, comme la diminution des factures d'électricité ou le tout récent congé de taxes de vente du gouvernement fédéral. Néanmoins, la diversification des sources de revenus municipales est une bonne idée et l'allocation d'une partie de la TVH est judicieuse.

Tableau 5 : L'impact de l'ajout des revenus d'un point de la TVH aux revenus du gouvernement municipal du Nouveau-Brunswick

	Actuels (2024)	% du total	Avec un point de TVH	% du total
Warrant	1,115,1$	**84%**	1 115,1$	**72%**
Subvention de financement communautaire	60,2$	4,6%	60,2$	3,9%
Services à d'autres gouvernements	25,2$	1,9%	25,2$	1,6%
Vente de services	46,4$	3,5%	46,4$	3,0%
Autre source de revenus autonome	37,4$	2,8%	37,4$	2,4%
Transferts conditionnels	4,4$	0,3%	4,4$	0,3%
Autres transferts	18,7$	1,4%	18,7$	1,2%
Excédent de l'année précédente	12,4$	0,9%	12,4$	1%
Ajout : point de TVH			***238,0$***	***15%***
Revenus totaux	1 319,8$		1 557,8$	

Sources : Rapport annuel du Nouveau-Brunswick sur les statistiques municipales, Budget principal du GNB.

6. Vers un gouvernement municipal hautement efficace et durable

6.1 Il faut s'assurer de disposer d'une main d'œuvre municipale de taille adéquate

L'un des objectifs principaux du renforcement des bases fiscales du gouvernement municipal au Nouveau-Brunswick est de s'assurer qu'il puisse jouer un rôle utile dans la croissance et la prospérité de la province pour les années à venir. On pourrait faire valoir que la plupart des décisions qui influencent l'endroit où vivent les gens au Canada sont basées sur les collectivités (emplois, logements, criminalité, écoles et autres facteurs qui influencent la qualité de vie). Il ne s'agit pas ici de minimiser l'importance des gouvernements provincial et national – mais en l'absence de collectivités prospères et extrêmement agréables à habiter, il serait difficile d'atteindre les objectifs provinciaux ou nationaux liés à la croissance de l'économie et de la population.

Tel que discuté ci-dessus, le gouvernement municipal au Nouveau-Brunswick est plus petit que dans la plupart des autres provinces du Canada, à la fois en ce qui a trait à son PIB réel par habitant et à ses activités d'investissement en capital. Le secteur des services du gouvernement municipal du Nouveau-Brunswick compte aussi nettement moins de travailleurs comparativement à ses pairs. Comme le montre le Tableau 6, il y avait 6 310 employés œuvrant dans les services du gouvernement municipal à la grandeur de la province en 2023[5], ou 1,1 pour cent de la main d'œuvre nationale. Relativement à la taille de la population, l'emploi au gouvernement municipal du Nouveau-Brunswick se situe au neuvième rang parmi les dix provinces. Après ajustement par rapport à la taille de la population, on compte presque deux fois plus de travailleurs dans le secteur du gouvernement municipal à la grandeur du pays, comparativement au Nouveau-Brunswick.

Encore une fois, relativement à la taille de la population, aucune autre province n'a vécu un déclin plus marqué de son nombre d'employés municipaux au cours de la décennie allant de 2013 à 2023. Au cours de cette décennie, le nombre d'employés municipaux par 10 000 résidents a fléchi de 13 pour cent.

Tableau 6 : Main d'œuvre totale, services du gouvernement municipal, 2023

	Main d'œuvre	Par 10 000 résidents	Changement relatif (2013-2023)
Ontario	266 150	170	-3%
Saskatchewan	18 255	151	23%
Canada	568 895	142	-1%
Alberta	64 635	138	-2%
Québec	108 850	123	2%
Colombie-Britannique	66 815	121	5%

[5] Excluant les gouvernements des Premières Nations.

Manitoba	17 380	119	-2%
Nouvelle-Écosse	10 510	99	-10%
Terre-Neuve et Labrador	5 115	95	4%
Nouveau-Brunswick	**6 310**	**76**	**-13%**
Île-du-Prince-Édouard	1 210	70	-8%

Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0480-01.

6.2 Il faut assurer une rémunération concurrentielle

Les employés municipaux du Nouveau-Brunswick sont rémunérés nettement moins que leurs pairs partout au pays. Tel que démontré par le Graphique 11, selon Statistique Canada, la rémunération totale par heure travaillée dans ce secteur au Nouveau-Brunswick était de 39,15 $, comparativement à 52,17 $/heure à travers le pays. La rémunération totale comprend les avantages financiers, tels que les soins de santé et les paiements de retraite. Comparativement au Nouveau-Brunswick, seule l'Île-du-Prince-Édouard offre une plus faible rémunération totale par heure travaillée.

Graphique 11 : Rémunération totale par heure travaillée, services du gouvernement municipal, 2023

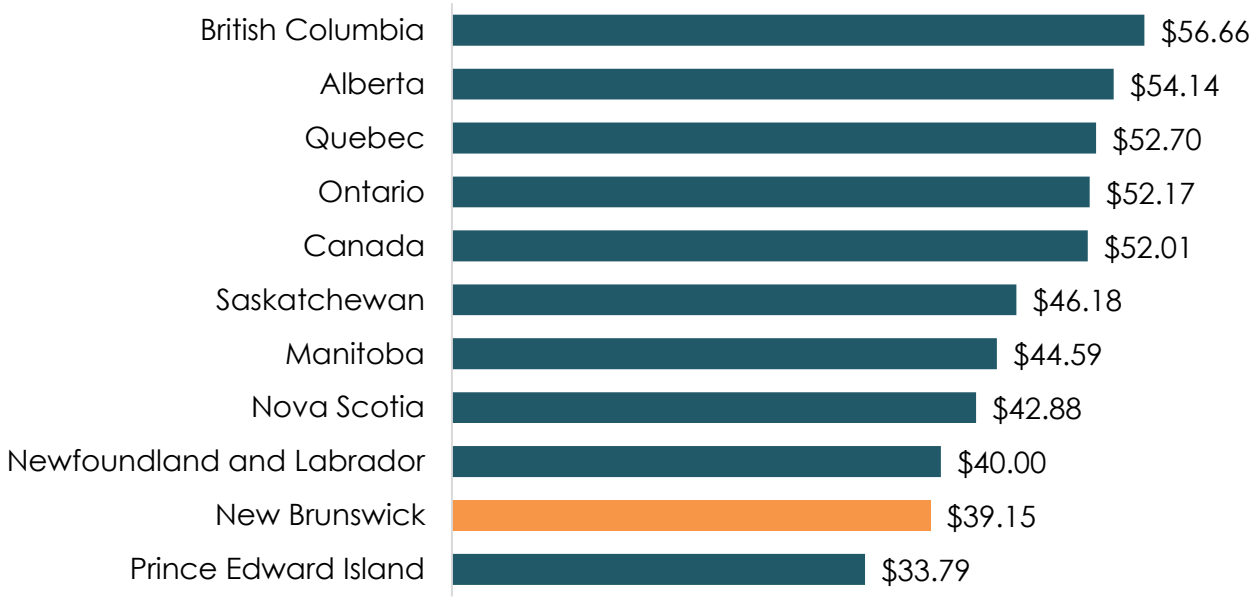

Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0480-01.

Il est généralement vrai que les salaires globaux au Nouveau-Brunswick sont plus faibles que dans la plupart des autres provinces. En guise d'explication, le Graphique 12 ci-dessous montre la rémunération totale par heure travaillée dans le secteur des services du gouvernement municipal, avec un index de la moyenne pour l'ensemble des industries dans chaque province fixé à 1,00. Dans d'autres mots, tout nombre situé au-dessus de 1.00 signifie une rémunération totale par heure travaillée située au-dessus de la moyenne provinciale.

Au Nouveau-Brunswick, la rémunération totale par heure travaillée dans le secteur des services du gouvernement municipal était cinq pour cent plus élevée que la moyenne pour l'ensemble des industries (Index=1,05). Ce qui classe la province huitième sur les 10 provinces pour les salaires des services du gouvernement municipal relativement au salaire moyen provincial. En Colombie-Britannique, les employés municipaux gagnent 26 pour cent de plus que le salaire moyen pour l'ensemble des industries.

Graphique 12 : Rémunération totale par heure travaillée, services du gouvernement municipal, avec un index de la moyenne pour l'ensemble des industries dans chaque province établi à 1,00, en 2023

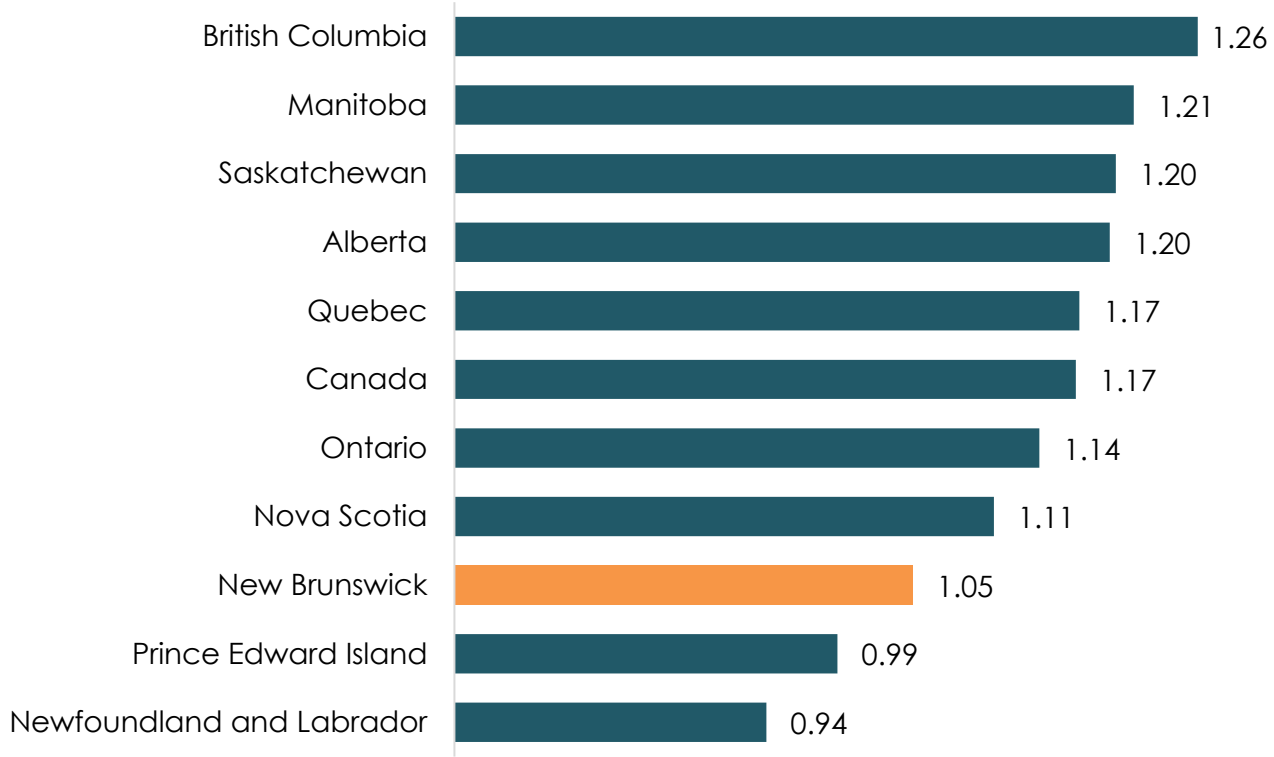

Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0480-01.

Comment la rémunération totale par heure travaillée dans le secteur des services du gouvernement municipal se compare-t-elle aux autres niveaux de gouvernement? En 2023, les employés du gouvernement fédéral au Nouveau-Brunswick ont reçu en moyenne une rémunération totale par heure travaillée de 66,57 $, soit de 70 pour cent plus élevée que celle des employés municipaux. Les employés du gouvernement provincial (sans inclure les soins de santé et l'éducation) ont reçu une rémunération totale par heure travaillée de 67,55 $, soit de 73 pour cent plus élevée que celle des employés municipaux[6].

[6] Une partie de cette variation est probablement due aux niveaux de scolarité plus élevés requis pour la main d'œuvre provinciale et fédérale. Selon le Recensement de 2021, parmi les employés œuvrant à temps plein toute l'année, 43 % de la main d'œuvre fédérale du Nouveau-Brunswick et 52 pour cent de la main d'œuvre du gouvernement provincial avaient alors un diplôme universitaire, comparativement à 23 pour cent de la main d'œuvre du gouvernement municipal.

Le graphique 7 compare la rémunération totale par heure travaillée au Nouveau-Brunswick au même secteur dans l'ensemble du pays. Les employés du gouvernement provincial gagnent presque la moyenne nationale (Index = 0,99). Les employés fédéraux au Nouveau-Brunswick gagnent 20 pour cent de moins que leurs homologues dans l'ensemble du pays (Index = 0,80) et les employés municipaux gagnent 25 pour cent de moins que l'employé moyen de ce secteur dans l'ensemble du pays.

Tableau 7 : Rémunération totale par heure travaillée par niveau de gouvernement, Nouveau-Brunswick, 2023*

	Rémunération totale par heure travaillée	Variation 2019-2023	Index (CAN=1.00)
Services du gouvernement fédéral (excluant la défense)	66,57$	15%	0,80
Services du gouvernement provincial	67,55$	31%	0,99
Services du gouvernement municipal	39,15$	12%	0,75

*excluant la santé et l'éducation.
Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0480-01.

6.3 Productivité de la main d'œuvre dans le secteur des services municipaux

Malgré tout, le secteur des services de gouvernement municipal au Nouveau-Brunswick est plus « productif » que dans la plupart des autres provinces partout au pays. La productivité de la main d'œuvre représente la quantité de « valeur ajoutée » par heure travaillée. Après ajustement en fonction de l'inflation, la productivité de la main d'œuvre dans le secteur des services de gouvernement municipal au Nouveau-Brunswick en 2023 était de 63,20 $/heure, ce qui est nettement mieux qu'en Ontario, au Manitoba, à Terre-Neuve et Labrador, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Graphique 13 : Productivité de la main d'œuvre par heure travaillée, secteur des services municipaux, 2023

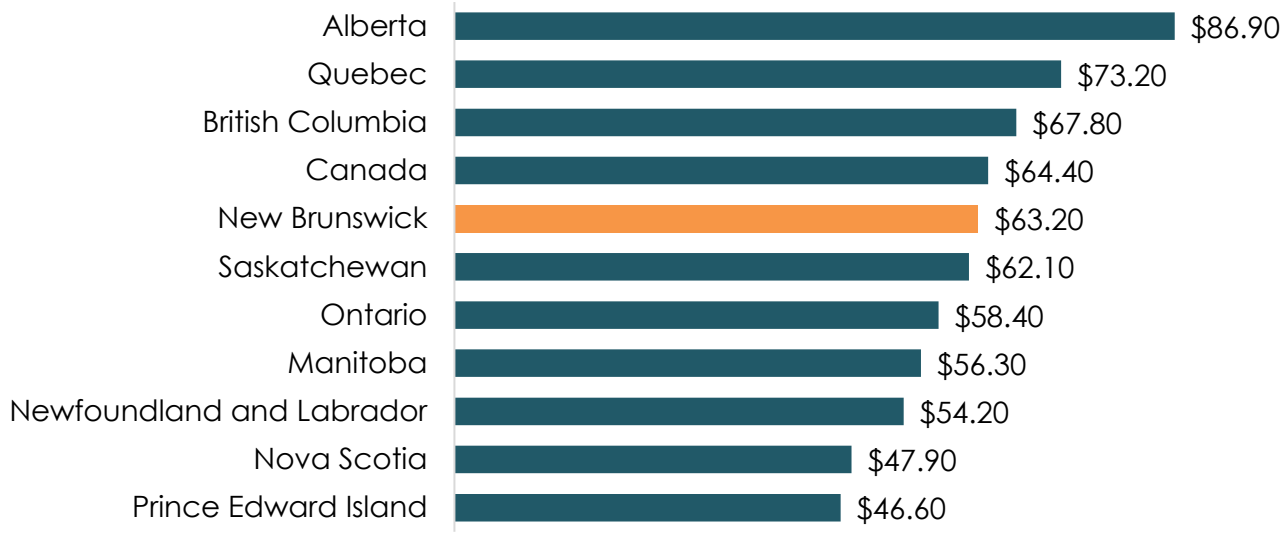

En dollars enchaînés par heure (2017).
Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0480-01.

La productivité de la main d'œuvre dans le secteur public est une mesure économique et elle souligne l'efficacité économique des services publics municipaux. Tel que discuté ci-dessus, non seulement la rémunération moyenne par heure travaillée est plus basse dans les services du gouvernement municipal que dans les autres niveaux de gouvernement, mais la productivité de la main d'œuvre est généralement plus élevée. Tel que démontré par le graphique 10, la productivité de la main d'œuvre dans les services du gouvernement municipal est de 22 pour cent plus élevée que dans l'ensemble du secteur gouvernemental, soit le double de la valeur calculée pour l'ensemble du pays.

Tableau 8 : Productivité de la main d'œuvre par heure travaillée, dans les services municipaux, comparativement à l'ensemble du secteur gouvernemental*, 2023

	Canada	Nouveau-Brunswick
Secteur gouvernemental*	58,20$	51,90$
Services du gouvernement municipal	64,40$	63,20$
Productivité municipale relativement à l'ensemble du secteur gouvernemental (ens. du secteur gouvernemental =1 ,00)	1,11	1,22

**inclut les administrations publiques fédérales, provinciales et municipales, de même que les services de santé et d'éducation fournis par le gouvernement.*
En dollars enchaînés (2017) par heure.
Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0480-01.

7. Hausse de l'impact économique municipal

Cette section examine l'impact économique associé à la dépense du point de TVH transféré aux gouvernements municipaux du Nouveau-Brunswick. En 2024-2025, il équivaut à 238 M$ (un pour cent des revenus de 2,38 G$ attendus de la TVH en 2024-2025).

7.1 Le modèle d'impact économique

Le modèle d'impact économique utilisé pour estimer les effets sur l'économie du Nouveau-Brunswick de la dépense du point de TVH transféré aux gouvernements municipaux est basé sur les Tableaux Entrées-Sorties (E-S) de Statistique Canada, qui expliquent en détail comment les dépenses effectuées dans des secteurs spécifiques circulent à travers l'économie provinciale et nationale, ainsi qu'à travers le commerce international. Le modèle d'impact économique évalue l'impact direct, indirect et induit, en vertu des paramètres suivants :

- *L'impact direct* mesure la valeur ajoutée à l'économie qui est attribuée directement à partir des salaires gagnés par la main d'œuvre et des revenus générés par leurs dépenses, au Nouveau-Brunswick et au Canada.
- *L'impact indirect* mesure la valeur ajoutée générée au sein de l'économie régionale par l'entremise d'une demande soutenue et structurelle d'apports intermédiaires ou d'autres services de soutien (p. ex. la chaîne d'approvisionnement).
- *Les impacts induits* proviennent des dépenses de revenus faites par les employés des industries susmentionnées. Ces achats mènent à davantage d'emplois, de plus hauts salaires et une augmentation des revenus et des recettes fiscales, et ils sont ressentis à travers un large éventail d'industries.

Les tableaux E-S suivent les impacts des activités économiques (choc de production) sur les économies provinciale et nationale (incluant les importations et les exportations). En plus des impacts sur le PIB et sur l'emploi, le modèle d'impact économique estime la quantité de revenus fiscaux soutenus par l'industrie, de même que les impacts sur les dépenses des consommateurs.

Les industries utilisées dans ce modèle comprennent (classification de l'industrie entre crochets):

- Autres services des administrations publiques municipales [GS913000]
- Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres [BS221300]
- Construction de bâtiments non résidentiels [BS23B000]
- Travaux de génie liés aux transports [BS23C100]

Ce rapport examine seulement l'impact économique au sein du Nouveau-Brunswick.

Ce modèle suppose que 50 pour cent des 238 M$ sera dépensé pour le fonctionnement des services du gouvernement municipal et que 50 pour cent sera dépensé pour les dépenses en capital (CAPEX) dont un tiers sera dépensé dans chacun de ces trois domaines : réseaux d'aqueduc et d'égout et autres, construction de bâtiments non résidentiels et travaux de génie liés aux transports. Pour cette section,

l'impact économique est seulement associé aux nouvelles dépenses. La possibilité de mobiliser d'autres sources de financement est discutée à la Section 7.3.

Vous trouverez à l'Annexe A des sources additionnelles et des considérations méthodologiques.

7.2 Stimulation économique liée aux nouvelles dépenses annuelles municipales

En utilisant les multiplicateurs économiques décrits à la Section 7.1, il est possible d'estimer un large éventail d'impacts économiques. Le Tableau 8 montre les impacts annuels économiques prévus associés à la dépense du point de TVH transféré aux gouvernements municipaux.

Le montant de 238 M$ a été partagé en deux catégories égales de dépenses : les activités municipales et les dépenses en capital (CAPEX). On prévoit que les 119 M$ dépensés pour les activités municipales rehausseront le PIB provincial de 115,7 M$ par année, augmenteront le revenu d'emploi de 56,4 M$ et soutiendront 930 emplois équivalent temps plein (ETP). Cela comprend des impacts directs, indirects et induits (tels que définis à la Section 7.1). On prévoit que les CAPEX augmenteront le PIB provincial de 102,7 M$, en soutenant 1 126 emplois ETP et en générant un montant de 69,3 M$ en revenu d'emploi. Ensemble, les dépenses d'activités et les CAPEX augmenteront le PIB provincial de plus de 218 M$, rehausseront le revenu d'emploi de 125,7 M$ et soutiendront 2 057 emplois ETP à travers la province.

Un impact important est lié à la quantité de dépenses qui reviennent directement aux collectivités locales à travers la province. Les dépenses des ménages pour les biens de consommation et les services, induites par les nouvelles dépenses municipales, sont estimées à environ 94,5 M$ par année.

Les nouvelles dépenses municipales généreront un montant considérable de revenus fiscaux pour les gouvernements municipal, provincial et fédéral. Par l'entremise des impôts fonciers induits par les revenus d'emplois et les entreprises, les nouveaux revenus fiscaux municipaux soutenus par ces dépenses devraient atteindre 4,7 M$ par année. Cela ne comprend aucun revenu de taxe de vente transféré par le gouvernement provincial.

Les multiplicateurs de taxes des gouvernements provincial et fédéral sont basés sur des taxes liées aux revenus d'emploi (TVH, impôts des particuliers), des taxes indirectes, de même que des impôts estimatifs de sociétés. On prévoit pour le gouvernement provincial un montant de 27,6 M$ en revenus fiscaux annuels et un montant de 22,2 M$ pour le gouvernement fédéral.

Ensemble, les trois niveaux de gouvernement recevront un montant de 54,5 M$ en revenus fiscaux chaque année, soit un montant équivalant à 25 pour cent de la contribution provinciale au PIB.

Tableau 9 : Impacts économiques annuels – hausse des dépenses municipales résultant du transfert d'un point de TVH aux municipalités (000$)

	Activités municipales	CAPEX municipales	Total
Dépenses	119 045$	119 045$	238 090$
Contribution au PIB provincial	115 712$	102 686$	218 398$
Revenu d'emploi	56 427$	69 277$	125 705$
Emplois - Directs (ETP)	554		
Emplois - Totaux (ETP)	930	1 126	2 057
Dépenses des ménages	42 430$	52 093$	94 523$
Taxes			
Taxes sur le revenu d'emploi	16 542$	20 309$	36 852$
Taxes indirectes	8 571$	9 047$	17 618$
Taxes totales	25 114$	29 356$	54 469$
Taxes par niveau de gouvernement			
Municipales	2 193$	2 530$	4 724$
Provinciales	12 770$	14 792$	27 562$
Fédérales	10 150$	12 034$	22 184$

ETP = emploi à temps plein
Source : Calculé par Jupia Consultants Inc. Voir Annexe A.

Détail des impacts des dépenses annuelles des ménages

De quelle manière les 94,5 M$ de dépenses annuelles des ménages s'insèrent-ils dans l'économie? Le Tableau 9 estime comment les revenus d'emploi circulent à travers l'économie. Il est basé sur les dépenses habituelles des ménages dans la province.

Les magasins d'alimentation et les restaurants profiteront de ventes de 16,3 M$. On prévoit l'injection d'environ 24,1 M$ dans le logement. Ce qui inclut les paiements hypothécaires, les loyers, les factures des services publics, les assurances et les autres coûts reliés au logement. On prévoit pour les entreprises offrant des services de communication des retombées d'environ 4,8 M$, alors que les entreprises de vente d'ameublement et d'appareils ménagers retireront environ 5,9 M$. On prévoit que les dépenses en matière de transport seront d'environ 15,8 M$, incluant 7,6 M$ pour

l'utilisation des véhicules, 1,8 M$ pour les assurances et plus de 3,4 M$ pour l'essence et les autres carburants.

Les pharmacies, les centres dentaires et d'ophtalmologie, de même que le secteur des loisirs, retireront des revenus considérables de ces nouvelles dépenses (6.7 M$).

Tableau 10 : Dépenses annuelles des ménages au Nouveau-Brunswick induites par les nouvelles dépenses annuelles municipales de 238 M$ (000$)

Catégorie de dépense des ménages:		Catégorie de dépense des ménages:	
Consommation actuelle totale au NB	94 523$	Soins de santé	4 266$
Dépenses alimentaires	16 322$	Médicaments et produits pharmaceutiques	1 344$
Aliments achetés au magasin	12 870$	Produits et services de soins oculaires	312$
Aliments achetés au restaurant	3 038$	Soins dentaires	545$
Logement	24 107$	Soins personnels	2 009$
Eau, gaz et électricité	5 239$	Primes des régimes privés de soins de santé/dentaires	1 773$
Primes d'assurance	1 698$	Loisirs	6 700$
Activités domestiques	8 585$	Divertissement	1 412$
Communications	4 758$	Achats de véhicules récréatifs	2 009$
Animaux de compagnie	1 029$	Services financiers	807$
Meubles et appareils ménagers	5 889$	Paiements des fonds de retraite	7 947$
Vêtements et accessoires	3 312$	Dons en espèces et dons de charité	2 043$
Transport	15 800$		
Achats de voitures, fourgonnettes et camions	6 955$		
Utilisation des voitures, fourgonnettes et camions	7 643$		
Primes d'assurance des véhicules	1 972$		
Essence et autres carburants	3 433$		

Source : Calculé par Jupia Consultants Inc. Voir Annexe A.

7.3 Comment tirer profit du financement du gouvernement fédéral et d'autres sources de financement

Le nouveau financement municipal pour les dépenses en capital pourrait être utilisé comme levier pour obtenir d'autres sources de financement. Par exemple, la plupart des programmes du gouvernement fédéral nécessitent un certain niveau de financement provenant d'un gouvernement municipal et/ou provincial.

Un bon exemple est le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement. On a annoncé récemment que le gouvernement du Nouveau-Brunswick recevra 150,5 M$ en vertu de ce programme fédéral pour aider les collectivités à construire ou améliorer leurs infrastructures reliées à l'eau potable, aux eaux usées, aux eaux pluviales et aux déchets solides.

Ce financement sera utilisé pour bâtir ou améliorer des infrastructures d'une valeur de 60 M$ et plus, reliées à l'eau potable et aux eaux usées, à Fredericton, Fundy-St. Martins, Riverview, Rothesay et Strait Shores. La contribution du gouvernement provincial s'élèvera à plus de 20,3 M$, le gouvernement fédéral investira 29,8 M$ et les gouvernements municipaux fourniront plus de 10,9 M$ pour leurs projets respectifs.

Le nouveau financement municipal pour les dépenses en capital devrait aussi accélérer les investissements du secteur privé dans les projets résidentiels et non résidentiels.

8. Soutien de l'objectif provincial pour le logement

8.1 Le logement est une priorité majeure du gouvernement provincial

L'une des principales priorités du gouvernement provincial est la construction de davantage de logements et « l'amélioration des options en matière de logement » ce qui « nous aidera à soutenir les collectivités dans la construction de logements inclusifs et accessibles à tous. » L'objectif est de construire 24 000 logements de plus entre 2025 et 2028 et d'accroître le nombre de mises en chantier de logements abordables. Cela représente une moyenne annuelle de 6 000 nouvelles constructions de logements.

Comme le montre le Graphique 14, la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) indique qu'il y a eu un peu moins de 5 000 mises en chantier au Nouveau-Brunswick durant l'année 2024. La construction de 6 000 logements par année jusqu'en 2028 nécessitera une augmentation de 20 pour cent par rapport au niveau de 2024 et une augmentation de 37 pour cent relativement à la moyenne des mises en chantier pour la période de 2022 à 2024.

Graphique 14 : Mises en chantier de logements par année, Nouveau-Brunswick

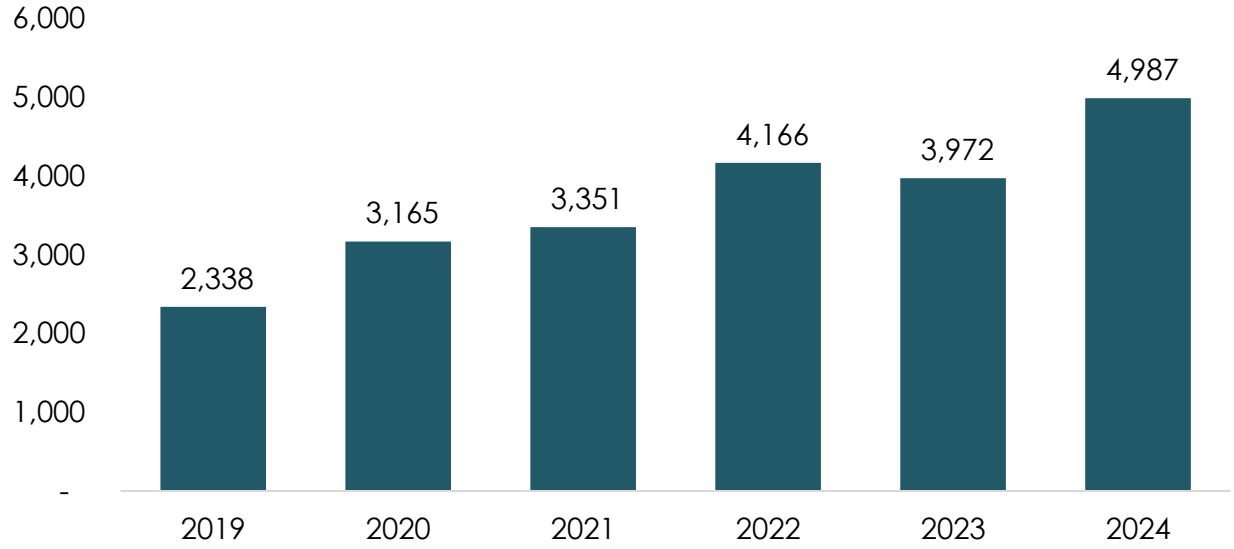

Source : Statistique Canada, Tableau 34-10-0143-01.

Selon Statistique Canada, la formation brute de capital fixe (l'investissement) dans les structures résidentielles à la grandeur de la province en 2023 a dépassé 3,3 G$, soit une hausse de 63 pour cent par rapport à 2019.

8.2 Poursuite des investissements en infrastructure municipale

Tel que discuté à la Section 4 ci-dessus, les municipalités du Nouveau-Brunswick investissent moins en capital que presque toutes les autres provinces, à l'exception de Terre-Neuve et Labrador et de la Nouvelle-Écosse. Le nouvel investissement proposé, soit l'utilisation de 50 pour cent de la valeur d'un point de TVH, rehausserait nettement les dépenses municipales en infrastructure pour soutenir l'objectif du gouvernement provincial quant à la construction de 24 000 nouveaux logements entre 2025 et 2028. L'exemple ci-dessous montre ce qui serait arrivé si les municipalités avaient bénéficié d'un point de TVH pendant les cinq dernières années et qu'elles l'avaient utilisé pour faire des investissements en capital (CAPEX).

Si les fonds de 119 M$ de la TVH pour les investissements municipaux en capital avaient été fournis en 2024 (50 % des 238 M$), cela aurait augmenté les CAPEX municipaux, qui seraient passés de 312 M$ à 431 M$. Cela aurait fait passer les investissements municipaux de 365 $ par habitant à 504 $ par habitant. Cependant, même avec les nouveaux fonds de TVH pour l'investissement municipal en capital, en 2024 les municipalités du Nouveau-Brunswick auraient tout de même investi 14 pour cent de moins que la moyenne nationale et se seraient quand même classées au huitième rang parmi les 10 provinces pour l'investissement par habitant.

Le Tableau 10 montre l'augmentation de l'investissement municipal en capital au Nouveau-Brunswick au cours des cinq dernières années si 50 pour cent du point de TVH avait été alloué aux CAPEX municipaux. Cela aurait ajouté un montant total d'un peu moins de 500 M$ à l'investissement municipal en capital au cours de cette période de cinq ans, ce qui aurait représenté une hausse de 32 pour cent.

Tableau 11 : Niveaux d'investissement municipal en capital au Nouveau-Brunswick si le montant de TVH avait été alloué durant les cinq dernières années (M$)

	TVH collectée par le GNB*	Montant théorique alloué aux municipalités	Montant de CAPEX (50%)	Dépenses municipales actuelles en CAPEX**	Avec l'ajout des fonds de la TVH	% de variation du CAPEX municipal
2020-2021	1 454,5$	145,5$	72,7$	361,8$	434,5$	20%
2021-2022	1 823,5$	182,4$	91,2$	253,1$	344,3$	36%
2022-2023	1 904,9$	190,5$	95,2$	274,2$	369,4$	35%
2023-2024	2 248,2$	224,8$	112,4$	341,6$	454,0$	33%
2024-2025***	2 380,9$	238,1$	119,0$	311,9$	430,9$	38%
Totaux sur cinq ans	9 812,0$	981,2$	490,6$	1 542,6$	2 033,2$	32%

*Source : Budgets principaux du GNB.
**Source : Statistique Canada, Tableau 34-10-0035-01.
***budgété.
Source : Calculé par Jupia Consultants Inc.

Le graphique 15 montre comment les CAPEX municipales accrues se seraient comparées par rapport au niveau national de dépenses dans ce domaine. Durant les cinq années, les municipalités du Nouveau-Brunswick ont investi 16 pour cent de moins en CAPEX comparativement à la moyenne des municipalités à travers le pays. Si le financement de la TVH avait été appliqué, les municipalités du Nouveau-Brunswick auraient investi selon un niveau légèrement plus élevé que le niveau national.

Graphique 15 : Moyenne d'investissement municipal en capital par habitant sur cinq ans, 2020-2024

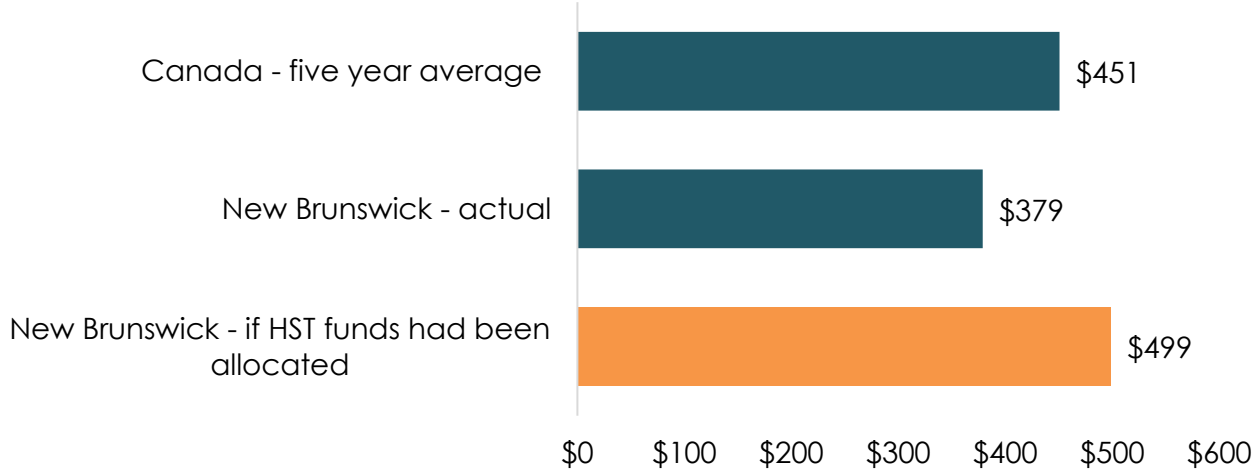

Source : Calculé par Jupia Consultants Inc.

8.3 Regard vers l'avenir : l'investissement durable en infrastructure municipale

Afin d'atteindre l'objectif du gouvernement provincial de construction de 6 000 nouveaux logements par année jusqu'en 2028, les municipalités seront obligées d'investir dans l'infrastructure y reliée.

Dans un récent rapport[7], le Dr Craig Brett, professeur d'économie à l'Université Mount Allison, estimait le déficit municipal d'infrastructure au Nouveau-Brunswick à environ 2,5 G$. Même s'il n'existe aucune évaluation exhaustive de ce déficit, il a basé son estimation sur un examen des cinq plus larges municipalités de la province. Cela signifie que les municipalités devront compenser pour ce déficit d'investissement en capital tout en soutenant la pression du gouvernement provincial pour la construction de 6 000 nouveaux logements par année jusqu'en 2028. Le Dr Brett suggère que, seulement pour rattraper leur retard en matière d'infrastructure, les municipalités devront dépenser un montant de 100 M$ chaque année.

[7] Vers un nouveau cadre fiscal pour les municipalités du Nouveau-Brunswick. Août 2024.

Selon une analyse effectuée par la Fédération canadienne des municipalités, en 2024, les coûts pour le gouvernement municipal, par porte, sont estimés à 59 475 $. Cela ne comprend pas les coûts reliés à l'infrastructure encourus par les entreprises de construction résidentielle. Cela inclut des coûts tels que les routes et les ponts, les immobilisations en matière de transport collectif et de transport actif, les immobilisations en matière d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux fluviales et de déchets solides, ainsi que les installations liées à la culture, aux loisirs et aux sports.

Le Tableau 11 présente un cadre d'estimation des coûts d'investissement nécessaires de la part du gouvernement municipal pour le logement, durant les quatre prochaines années, avec ou sans la capacité de financer les infrastructures en utilisant la moitié du point de TVH transféré aux municipalités, tel que considéré dans ce rapport. Cela ne comprend pas les considérations liées à l'inflation et, pour plus de simplicité, on suppose que les coûts sont répartis également sur la période de quatre ans.

Tel que discuté ci-dessus, entre 2021 et 2025, les municipalités du Nouveau-Brunswick ont dépensé 308,5 M$ par année en investissement en capital (CAPEX)[8]. Ces données proviennent de Statistique Canada et ne sont pas ajustées en fonction de l'inflation. En considérant les coûts par porte pour les infrastructures municipales au Nouveau-Brunswick et l'objectif de construction de 6 000 nouveaux logements par année, on conclut qu'il est nécessaire pour les municipalités d'investir 357 M$ par année (59 475 $ multiplié par 6 000). En supposant que les municipalités doivent aussi rattraper leur retard en infrastructures, tel qu'élaboré dans le rapport du Dr Brett, cela nécessiterait des dépenses supplémentaires de 100 M$ par année en matière d'infrastructures municipales. Au total, les municipalités devraient donc dépenser 457 M$ par année pour les infrastructures, sans tenir compte de l'inflation.

En supposant que les municipalités continuent d'investir 308,5 M$ par année pour les infrastructures (c.-à-d. aucune hausse des investissements), pour un total sur quatre ans de 1,23 G$, cela mènerait à un accroissement du retard en infrastructures de l'ordre de 593 M$, seulement pour les quatre prochaines années.

Si la moitié (50 %) d'un point de TVH était ajouté aux dépenses municipales en capital durant les quatre prochaines années, l'accroissement du déficit en infrastructures municipales d'ici 2028-2029 baisserait à seulement 117 M$.

Bien sûr, il s'agit d'un modèle relativement simple qui ne tient pas compte de l'inflation et qui se base sur les coûts estimés par porte pour les infrastructures municipales. Certains des coûts de ces infrastructures sont sujets à des ajustements parallèlement à la construction de nouveaux logements et certains sont déclenchés à partir d'un certain niveau de demande. Cependant, ce modèle montre clairement que si les municipalités veulent suivre la cadence de la demande en infrastructures et rattraper leurs retards, elles auront besoin d'un nouveau financement considérable, et ce, de manière permanente.

[8] Selon SCIAN 913 Administration publique locale, municipale et régionale.

Tableau 12: Le risque de ne pas accroître l'investissement en infrastructures municipales

Investissement historique dans le secteur du gouvernement municipal au NB (Statistique Canada)[1]

Exercice fiscal:	CAPEX totales (M$)
2020-2021	361,8$
2021-2022	253,1$
2022-2023	274,2$
2023-2024	341,6$
2024-2025 (prévu)	311,9$
Moyenne des CAPEX sur cinq ans	308,5$

Besoins prévus en investissement jusqu'en 2028-2029

	Reliés au logement(M$)[2]	Rattrapage du retard en infrastructures (M$)[3]	CAPEX totales (M$)	Montant nécessaire en surplus de la moyenne précédente sur cinq ans (308,5 M$)
2025-2026	356,8$	100$	456,8$	+48%
2026-2027	356,8$	100$	456,8$	+48%
2027-2028	356,8$	100$	456,8$	+48%
2028-2029	356,8$	100$	456,8$	+48%
CAPEX sur quatre ans	1 427,2$	400,0$	1 827,2$	

Si les municipalités investissent seulement selon la moyenne sur 5 ans décrite ci-dessus (308,5 M$)[4]	CAPEX de 1 234 M$ au total sur quatre ans
Ce qui mène à une hausse du retard en infrastructures municipales d'ici 2028-2029 de :	593,1 M$
Si 50 % du point de TVH est ajouté aux dépenses municipales en capital, la hausse du retard en infrastructures municipales d'ici 2028-2029 baisse à :	117 M$[5]

Notes :

1. Source : Statistique Canada, Tableau 34-10-0035-01.
2. En se basant sur 6 000 maisons à 59 475 $ par porte. Sans considérer l'impact de l'inflation.
3. Basé sur les recommandations du rapport Brett.
4. En supposant que les municipalités continuent de faire des investissements en capital selon le même niveau que de 2020-2021 à 2024-2025.
5. En supposant l'ajout de la moitié du point de TVH basé sur les estimations de revenus de la TVH qui seront collectés par le GNB en 2024-2025 (Budgets principaux du GNB).

9. Conclusion

Le Nouveau-Brunswick est renommé pour son excellente qualité de vie. Depuis plusieurs décennies, son taux de criminalité est relativement bas, le coût des logements y est raisonnable et les temps de déplacement se situent bien en-dessous de la moyenne. Dans les sondages mesurant la satisfaction dans la vie, les Néo-Brunswickois se classent à un rang très élevé comparativement aux autres provinces. Cependant, ces dernières années, une statistique est devenue plus préoccupante. À la grandeur du pays, il y a eu un déclin considérable de la partie de la population adulte disant avoir un sentiment d'appartenance assez fort ou très fort par rapport à une collectivité locale.

Parmi les 10 provinces, entre 2017 et 2023, le Nouveau-Brunswick a constaté la baisse la plus abrupte de la partie de sa population adulte ayant indiqué avoir un sentiment d'appartenance assez fort ou très fort par rapport à une collectivité locale. Cela est probablement dû en partie à la croissance considérable de la population au cours de cette période, bien que la plupart des autres provinces aient vécu des taux de croissance similaires de leur population.

Tableau 13 : Partie de la population adulte ayant un sentiment d'appartenance assez fort ou très fort par rapport à une collectivité locale, en 2023

	2017 (%)	2023 (%)	Variation en points de pourcentage
Canada	68,2	60,6	-7,6
Terre-Neuve et Labrador	76,3	70,5	-5,8
Île-du-Prince-Édouard	75,8	62,1	-13,7
Nouvelle-Écosse	70,3	62,3	-8,0
Nouveau-Brunswick	**76,1**	**61,9**	**-14,2**
Québec	60,2	56,3	-3,9
Ontario	70,7	61,4	-9,3
Manitoba	72,1	64,0	-8,1
Saskatchewan	73,0	67,9	-5,1
Alberta	67,3	61,2	-6,1
Colombie-Britannique	70,7	61,2	-9,5

Source : Statistique Canada, Tableau 13-10-0905-01.

Il incombe à la fois aux gouvernements provinciaux et municipaux de s'assurer que leurs collectivités soient des endroits extrêmement agréables à habiter. Ce qui sous-entend des logements à prix raisonnables, des investissements en infrastructures des transports afin de limiter les embouteillages, ainsi que des investissements dans les espaces verts et les établissements de loisirs et de culture. Les citoyens doivent avoir facilement accès à des services municipaux et provinciaux et il faut maintenir un taux de criminalité peu élevé.

Il est donc plus important que jamais de disposer d'un secteur de gouvernement municipal fort et prospère. La concurrence pour la croissance de la population et les investissements commerciaux n'a jamais été aussi prononcée. Les gens, autant que les investissements, sont plus mobiles maintenant qu'à toute autre époque de l'histoire. Il doit y avoir une forte « proposition de valeur » qui incite à demeurer ou à exploiter une entreprise au Nouveau-Brunswick et les municipalités sont la clé de cette proposition de valeur.

La récente réforme municipale a constitué une étape significative à cet égard, mais il sera très important dans l'avenir de s'assurer que les municipalités disposent du cadre fiscal adéquat pour être en mesure d'investir de façon durable dans leurs infrastructures et d'offrir à leurs résidents une excellente qualité de services.

L'officialisation d'une mesure de partage d'une partie des revenus de la TVH avec les municipalités pourrait être une manière importante de s'assurer que les gouvernements municipaux puissent faire leur part pour offrir aux citoyens des collectivités très agréables à habiter, avec une excellente qualité de vie, et ce, pour de nombreuses années à venir.

Annexe A : Modèle d'impact économique et sources

Les sources de données utilisées dans la préparation de ce rapport comprennent :

Statistiques :	Source/Description:
PIB direct, indirect et induit, estimations de revenus et d'emplois	Utilisation des multiplicateurs d'entrée-sorties de Statistique Canada et des estimations d'impacts au niveau de l'industrie. Multiplicateurs provinciaux d'entrées-sorties, 2021. Catalogue no. 15F0046XDB. Division des comptes de l'industrie. Statistique Canada. Inclut les multiplicateurs pour : sorties, produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché, impôts sur les produits, revenu du travail, salaires et traitements, cotisations sociales à la charge des employeurs, revenu du travail du secteur non-incorporé, impôts sur la production et l'emploi. Les industries spécifiques du SCIAN utilisées sont décrites à la Section 7 ci-dessus.
Multiplicateurs de taxes	Utilisation d'un modèle élaboré par Jupia Consultants Inc. basé sur des sources variées, incluant : • Revenus de la TVH induits : en se basant sur le ratio de la TVH collectée par rapport au revenu personnel total provincial en 2023 (Source : Documents du budget provincial et Statistique Canada). • Impôts versés par les particuliers induits : calculés à l'aide de plusieurs sources, incluant les tableaux liés aux impôts des particuliers de Statistique Canada et son Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) pour 2022. • Impôts fonciers versés (à partir du revenu d'emploi) : calculés à l'aide de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada pour 2022. • Impôts indirects : calculés à l'aide des multiplicateurs de Statistique Canada pour les divers secteurs utilisés dans le modèle, tels que décrits à la Section 7.1. Ces impôts indirects sont prélevés sur les activités commerciales et comprennent les domaines de taxation suivants : impôts fonciers commerciaux, taxes sur le carburant, frais d'immatriculation des véhicules, taxes de cession immobilière, ainsi que toute autre taxe de vente découlant des activités commerciales.
Impacts sur les dépenses des ménages	Calculés à l'aide de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada pour 2022.

Annexe B : Conclusions du rapport du Dr. Craig Brett

Extrait du rapport du Dr Craig Brett intitulé « Vers un nouveau cadre financier pour les municipalités du Nouveau-Brunswick ». Août 2024.

L'objectif de la réforme fiscale est de faire en sorte que les municipalités aient accès à un financement stable et sûr pour mener à bien les services dont elles sont responsables. Il faut aussi décider si nous voulons qu'une plus grand part du fardeau fiscal repose sur les propriétaires fonciers et leurs locataires. En l'absence d'une réforme fiscale, les tendances à long terme par rapport à la composition de l'assiette fiscale auront pour effet que les municipalités deviendront de plus en plus dépendantes de l'assiette fiscale résidentielle.

L'assiette des impôts fonciers connaît actuellement une croissance à des taux sans précédent. Il est trop tôt pour la qualifier de tendance à long terme et pour baser des arrangements fiscaux à long terme sur une supposition voulant que l'assiette des impôts fonciers demeure toujours aussi dynamique qu'elle l'a été au cours des deux dernières années.

Des preuves amassées grâce à l'examen des plans municipaux de gestion des actifs et des comparaisons par rapport à des constatations récentes réalisées en Ontario suggèrent que le redressement des retards municipaux en matière d'infrastructure nécessiterait une augmentation soutenue des revenus municipaux d'environ dix pour cent (120 M$). Les nécessités identifiées ici sont probablement une estimation très prudente des besoins municipaux. Bien que les plans municipaux de gestion des actifs reconnaissent la nécessité de répondre aux défis occasionnés par le changement climatique et aux besoins continus en matière d'infrastructure plus écologique, les estimations monétaires sont principalement liées aux coûts de remplacement des actifs existants. De plus, les plans de gestion des actifs comprennent des ratios relativement peu élevés des dépenses annuelles comparativement aux besoins totaux estimés en matière d'infrastructure, supposant implicitement des coûts de financement très bas.

Il existe une incertitude considérable à propos de la voie future des paiements municipaux aux commissions de services régionaux. Le modèle de financement proposé, qui possède quelques similarités avec la formule ESPP, nécessite des frais par habitant plus élevés de la part des municipalités avec des assiettes fiscales plus larges, mettant ainsi en œuvre une péréquation implicite. Contrairement aux systèmes traditionnels de péréquation, celle-ci agit à la fois vers le haut et vers le bas.

Les estimations montrent qu'en 2023 environ sept pour cent des revenus municipaux (87,4 M$) auraient été suffisants pour financer un système traditionnel de péréquation à

base fiscale. Si un système de péréquation était en place, toutes les municipalités seraient sur un pied d'égalité au point de vue fiscal; ce qui signifie qu'elles auraient toutes des capacités similaires de payer pour leurs services. Par conséquent, il ne serait pas nécessaire de recourir à une péréquation implicite par l'entremise d'une tarification différentielle basée sur la population au niveau régional.

Au cours des deux dernières décennies, l'assiette de la TVH et l'assiette des impôts fonciers ont connu une croissance suivant à peu près le même rythme. Le transfert des revenus de la TVH aux municipalités assurerait un flux de revenus plus diversifié, mais qui n'aurait pas nécessairement une croissance plus rapide. De plus, la sécurité résultant du rattachement du flux de revenus à une cible observable comme les perceptions de TVH protégerait les transferts municipaux du déclin lent et régulier expérimenté au cours des récentes décennies.

Ce rapport ne cherche pas à quantifier les pressions sur les coûts associés à la croissance récente de la population, ni à anticiper les coûts des services additionnels qui deviendront peut-être du ressort des commissions de services régionaux, ni à aider les collectivités soi-disant non viables.

Les besoins estimés en infrastructure et les montants estimés de péréquation totalisent environ 200 M$ par année, soit juste un peu moins qu'un point de pourcentage de la TVH (actuellement 10 % des revenus de la TVH). Il semble donc raisonnable de réserver un point de pourcentage de la TVH du Nouveau-Brunswick pour financer un flux de revenus pour les municipalités. Ce flux de revenus pourra alors être utilisé pour des subventions sans condition et de nouvelles dépenses en infrastructure.

Annexe C : À propos de Jupia Consultants Inc.

La firme Jupia Consultants Inc., basée au Nouveau-Brunswick, Canada, est un cabinet de conseil offrant une vaste gamme de services en matière de soutien à la recherche et à la planification et qui se spécialise dans le domaine du développement économique. Depuis plus de vingt ans, cette firme œuvre auprès de diverses entreprises, collectivités, associations industrielles, agences de développement économique et organismes gouvernementaux à la grandeur du Canada.

Le présent rapport a été préparé par David Campbell. David, le président de Jupia Consultants Inc., possède plus de 25 ans d'expérience à titre de consultant auprès d'organismes industriels, à but non lucratif et gouvernementaux, partout au Canada. Ses domaines d'intérêt incluent les stratégies de développement économique, l'analyse des impacts économiques, la croissance des populations, le développement des regroupements et l'attraction des investissements. David a auparavant occupé les fonctions d'économiste en chef auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick. À ce titre, il a dirigé l'élaboration de politiques économiques et de stratégies de développement économique pour le gouvernement provincial.

David, chroniqueur et auteur publié, rédige une chronique hebdomadaire dans l'infolettre *It's the Economy, Stupid* et est co-présentateur du podcast hebdomadaire *Insights with Don Mills and David Campbell*. Au cours des dernières années, il a eu la chance de collaborer avec de multiples groupes de réflexion et organismes de recherche sur les politiques, dont notamment le Conference Board du Canada, le Forum des politiques publiques et l'Institut Donald J. Savoie de l'Université de Moncton.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le www.jupia.ca.